

BUDGET  
**DE DÉPENSES**

**2009**

**2010**

**VOLUME II**

Crédits des ministères  
et organismes

# BUDGET DE DÉPENSES

2009

2010

## VOLUME II

Crédits des ministères  
et organismes

pour l'année financière se terminant le  
**31 MARS 2010**

Déposé à l'Assemblée nationale  
conformément aux articles 45 et 47 de  
la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)  
par madame Monique Gagnon-Tremblay,  
présidente du Conseil du trésor  
et ministre responsable  
de l'Administration gouvernementale



Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec  
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

## **Budget de dépenses 2009-2010**

Volume II

Crédits des ministères et organismes

Dépôt légal - Mars 2009

ISSN 0706-0319

ISBN 978-2-550-55364-9 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-55372-4 (PDF)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

## AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

À cet effet, la présidente du Conseil du trésor présente à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2009-2010 en quatre volumes :

- > Le Volume I, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme;
- > Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2009-2010 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes;
- > Le Volume III, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres;
- > Le Volume IV, Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, qui débute par un message de la présidente et fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses.



# TABLE DES MATIÈRES

## NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits .....	9
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses 2009-2010 .....	9
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes .....	11
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses et modalités régissant les crédits .....	11
5. Définition des supercatégories .....	15
6. Définition des catégories .....	16

## SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses .....	21
Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits .....	22
Sommaire des crédits .....	23
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 .....	24
Sommaire des crédits 2009-2010 pouvant être reportés en 2010-2011 .....	25
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net .....	26

## CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.....	29
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	43
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	49
Conseil exécutif.....	59
Culture, Communications et Condition féminine .....	69
Développement durable, Environnement et Parcs .....	77
Développement économique, Innovation et Exportation .....	83
Éducation, Loisir et Sport.....	89
Emploi et Solidarité sociale.....	103
Famille et Aînés. ....	115
Finances .....	125
Immigration et Communautés culturelles .....	133
Justice.....	139
Relations internationales .....	149
Ressources naturelles et Faune .....	153
Revenu.....	161
Santé et Services sociaux .....	167
Sécurité publique .....	175
Services gouvernementaux .....	183
Tourisme .....	187
Transports.....	191
Travail .....	199

NOTES EXPLICATIVES

---



## 1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2009-2010 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Volume II Crédits des ministères et organismes présente, non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières, ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses 2009-2010.

## 2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES 2009-2010

Le Volume II présente les crédits des ministères et organismes du gouvernement en deux sections. La première section est consacrée au sommaire du budget de dépenses et des crédits des ministères et organismes et la seconde présente, pour chacun des portefeuilles ministériels, les crédits et les dépenses.

### SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section présente l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels apparaissant au Volume II ainsi que celle de l'Assemblée nationale et des personnes qu'elle désigne dont l'information est contenue au Volume I.

La section est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- > Le tableau « Budget de dépenses » comparant le Budget de dépenses 2009-2010 à la dépense probable 2008-2009;
- > Le tableau « Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- > Le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation, à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents ainsi que les crédits déjà votés;
- > Le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programme et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;

- > Le tableau « Sommaire des crédits 2009-2010 pouvant être reportés en 2010-2011 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits pouvant être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2009-2010 sont respectées. Les conditions s'appliquant aux crédits reportés sont précisées, s'il y a lieu, au bas des tableaux des crédits de chacun des programmes;
- > Le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

## SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, les budgets de dépenses et d'investissements ainsi que les crédits prévus en 2009-2010 comparés à ceux de l'exercice précédent. L'effectif total prévu en 2009-2010 est aussi comparé à celui de 2008-2009. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- > Un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille, en distinguant les crédits permanents, reportés et déjà votés de ceux à voter. Un tableau complémentaire ventile les budgets de dépenses et d'investissements selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé;

Pour chaque programme, un tableau sommaire présentant, par éléments, la conciliation entre les dépenses et les crédits, distinguant ces crédits selon leur nature. Une courte description précisant les objets du programme est également présentée;

Un tableau complémentaire présentant, pour chaque élément, la ventilation par supercatégories des budgets de dépenses et d'investissements;

L'utilisation d'un crédit au net ainsi que d'un crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à ce programme sont précisées, si applicables;

- > Un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- > Un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les prévisions des dépenses du programme concerné et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- > Un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter en 2009-2010 pour des dépenses prévues en 2010-2011;

- > Un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par catégories de dépenses. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également indiqué.

### 3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2009-2010 reflète la structure de programmes qui découle de la composition du Conseil des ministres annoncée le 18 décembre 2008. Cette section décrit les principales modifications apportées aux structures de programmes par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice 2008-2009. Un signe (+) indique l'ajout alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

#### EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

- (+) Le programme Promotion et développement de la Capital-Nationale est ajouté en provenance du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

#### SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- (-) Le programme Promotion et développement de la Capital-Nationale apparaît maintenant au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale ».

#### AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2009-2010 incorpore également d'autres modifications de nature administrative, telles que l'ajout d'un programme au portefeuille « Ressources naturelles et Faune », des changements de dénomination ou de numérotation ainsi que des ajouts, subdivisions ou fusions d'éléments de programmes à divers portefeuilles. Le cas échéant, les données comparatives 2008-2009 ont été redressées pour en assurer la cohérence.

### 4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

#### BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses à être soumise à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

## BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements comprend les déboursements prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres ».

## CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi qu'aux débours prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

## CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà votées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés ainsi que les crédits reportés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. À l'intérieur d'un programme, les ministères peuvent cependant modifier, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ». Dans ces cas, une autorisation du Conseil du trésor est requise.

Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées aux lois sur les crédits. Pour 2009-2010, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme. Il est à noter que les crédits affectés à une provision ne peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes.

À la fin d'un exercice financier, tout solde d'un crédit non utilisé est automatiquement périmé s'il n'y a pas de conditions qui en prévoient le report.

## CRÉDIT AU NET

La législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

## CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2008-2009

Les crédits comparatifs intègrent les crédits inscrits au Budget de dépenses 2008-2009 ajustés des variations des crédits permanents.

Les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice 2009-2010. Dans le cas des revenus associés au crédit au net, les données comparatives présentées sont celles qui apparaissaient au Budget de dépenses 2008-2009.

## CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

## CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés reflètent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

## CRÉDITS REPORTÉS

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non dépensé à la fin de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

Pour un programme donné, les crédits reportés prévus pour un exercice proviennent du solde non utilisé des crédits de ce même programme associés à l'exercice précédent.

De façon générale, le solde non utilisé des crédits d'un programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits du programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont déjà été votés.

## DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice financier 2009-2010.

## DÉPENSES NE NÉCESSITANT PAS DE CRÉDIT

Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent l'amortissement. À la suite de la réforme comptable annoncée en décembre 2007, ces dépenses peuvent aussi comprendre la consommation de biens et de services acquis lors d'exercices antérieurs.

Ces dépenses ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles découlent de crédits utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que de fournitures ou de services qui seront consommés au cours du présent ou des prochains exercices financiers.

### > Amortissement

Les investissements en immobilisations, incluant ceux en ressources informationnelles, sont capitalisés. L'amortissement correspond au montant imputé à la dépense de l'exercice découlant de la répartition du coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile.

Seul l'amortissement est présenté comme dépenses ne nécessitant pas de crédit.

## EFFECTIF TOTAL

L'effectif est présenté en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'une personne qui a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement varie entre 0 et 1.

L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

## ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

## PORTEFEUILLE

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

## PROGRAMME

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres de l'Assemblée nationale se fait par programmes.

## **PROVISION**

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et selon les conditions, s'il y a lieu, prévus au volume II du Budget de dépenses.

## **5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES**

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

### **AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL**

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer une partie ou la totalité des dépenses imputées à un fonds spécial qu'il administre.

### **CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES**

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant de la variation de la provision pour créances douteuses et de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement.

### **FONCTIONNEMENT**

Cette supercatégorie comprend, à l'exclusion des dépenses de rémunération, les dépenses d'opération encourues pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

### **IMMOBILISATIONS**

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les frais encourus pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations. Elle comprend également les coûts de la nature de ceux identifiés aux supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement » et « Service de la dette », lorsqu'ils sont encourus pour la réalisation d'investissements en immobilisations.

### **PRÊTS, PLACEMENTS, AVANCES ET AUTRES**

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle regroupe, entre autres, les paiements à effectuer en vue d'acquérir certains éléments de l'actif. On y retrouve les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie, de même que les paiements pour l'inscription de stocks ou de frais payés d'avance. Elle comprend également des engagements pour des années antérieures qui sont portés à la dette nette.

Pour les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010, cette supercatégorie regroupe les crédits requis pour compenser l'excédent de dépenses sur les crédits imputables aux exercices antérieurs ainsi que les crédits requis à la suite de la réforme comptable.

### RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend les dépenses d'opération encourues pour la rémunération, pour les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, tels que les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Elle inclut enfin les autres avantages sociaux futurs et les contributions du gouvernement à titre d'employeur.

### SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend essentiellement les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et les frais associés à la gestion de la dette. Cette supercatégorie ne se retrouve qu'au portefeuille « Finances ».

### TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

## 6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

### CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend l'acquisition d'immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

### FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, des organismes du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

## INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

## RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend la rémunération du personnel d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Aux fins de la présentation des documents budgétaires, cette catégorie comprend également les professionnels de la santé.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend la rémunération du personnel affecté à un fonds spécial.

## SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le soutien financier versé aux bénéficiaires, autre que celui mentionné à l'intérieur de la même supercatégorie, aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les paiements destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.



SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES  
ET DES CRÉDITS

---



## Budget de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	116 235,5	114 102,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	70 574,6	142 873,4
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 827 078,2	1 792 972,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	720 331,4	711 151,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	672 610,4	436 415,2**
Conseil exécutif	343 810,0	316 756,1**
Culture, Communications et Condition féminine	668 033,6	659 099,1**
Développement durable, Environnement et Parcs	211 147,8	210 854,1
Développement économique, Innovation et Exportation	914 900,0	833 349,8**
Éducation, Loisir et Sport	14 431 048,7	13 940 846,4
Emploi et Solidarité sociale	4 228 361,4	4 231 018,7**
Famille et Aînés	2 066 453,2	1 947 198,4
Finances (excluant le service de la dette)	177 842,0	339 286,5**
Immigration et Communautés culturelles	296 383,2	129 909,1**
Justice	680 424,8	670 379,8
Relations internationales	115 892,3	123 177,4**
Ressources naturelles et Faune	576 694,4	563 866,5
Revenu	1 050 038,0	1 080 272,6
Santé et Services sociaux	26 872 407,1	25 417 086,7
Sécurité publique	1 081 783,0	1 059 977,9
Services gouvernementaux	171 289,0	152 492,4**
Tourisme	138 866,1	138 866,1
Transports	2 770 864,6	2 347 049,9
Travail	32 090,9	40 797,1
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)	
Crédits reportés en 2010-2011	(96 260,2)	
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>59 988 900,0</b>	<b>57 399 800,0</b>
Service de la dette	6 104 000,0	6 589 000,0
<b>Total</b>	<b>66 092 900,0</b>	<b>63 988 800,0</b>

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

\*\* Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2008-2009 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

## Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits

	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits totaux 2009-2010
(000 \$)				
Assemblée nationale*	116 235,5	4 836,0	5 670,5	117 070,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	70 574,6	2 535,0	4 740,0	72 779,6
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 827 078,2	1 577,5	25 182,5	1 850 683,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	720 331,4	14 171,1	60 988,4	767 148,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	672 610,4	30,0	796 373,8	1 468 954,2
Conseil exécutif	343 810,0	750,6	1 646,1	344 705,5
Culture, Communications et Condition féminine	668 033,6	2 672,6	6 353,8	671 714,8
Développement durable, Environnement et Parcs	211 147,8	10 910,1	35 417,2	235 654,9
Développement économique, Innovation et Exportation	914 900,0	2 550,1	14 364,2	926 714,1
Éducation, Loisir et Sport	14 431 048,7	21 340,8	157 161,8	14 566 869,7
Emploi et Solidarité sociale	4 228 361,4	1 170,9	3 984,6	4 231 175,1
Famille et Aînés	2 066 453,2	6 314,9	39 124,5	2 099 262,8
Finances	6 281 842,0	1 480,0	1 966,0	6 282 328,0
Immigration et Communautés culturelles	296 383,2	2 559,7	6 715,0	300 538,5
Justice	680 424,8	12 779,2	35 521,5	703 167,1
Relations internationales	115 892,3	3 852,6	5 785,0	117 824,7
Ressources naturelles et Faune	576 694,4	18 811,2	30 649,7	588 532,9
Revenu	1 050 038,0	1 848,5	10 686,7	1 058 876,2
Santé et Services sociaux	26 872 407,1	1 352,9	1 300,0	26 872 354,2
Sécurité publique	1 081 783,0	18 311,1	59 811,9	1 123 283,8
Services gouvernementaux	171 289,0	500,0	22 125,0	192 914,0
Tourisme	138 866,1	-	-	138 866,1
Transports	2 770 864,6	125 299,8	62 370,5	2 707 935,3
Travail	32 090,9	848,3	2 009,1	33 251,7
	66 339 160,2	256 502,9	1 389 947,8	67 472 605,1
<b>Autres postes affectant les dépenses</b>				
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)			
Crédits reportés en 2010-2011	(96 260,2)			
<b>Budget de dépenses</b>	66 092 900,0			

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

## Sommaire des crédits

	2009-2010			2008-2009	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés**	Crédits totaux	Crédits comparatifs
(000 \$)					
Assemblée nationale***	-	117 070,0	-	<b>117 070,0</b>	114 936,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	40 445,5	31 615,9	718,2	<b>72 779,6</b>	144 265,9
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 849 466,1	1 217,1	-	<b>1 850 683,2</b>	1 955 953,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	767 139,1	9,6	-	<b>767 148,7</b>	723 948,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 135 336,9	333 617,3	-	<b>1 468 954,2</b>	1 295 191,1
Conseil exécutif	343 610,0	1 095,5	-	<b>344 705,5</b>	336 570,5
Culture, Communications et Condition féminine	671 705,2	9,6	-	<b>671 714,8</b>	660 232,6
Développement durable, Environnement et Parcs	235 620,3	34,6	-	<b>235 654,9</b>	216 834,4
Développement économique, Innovation et Exportation	923 338,7	3 375,4	-	<b>926 714,1</b>	800 427,9
Éducation, Loisir et Sport	13 769 162,6	797 707,1	-	<b>14 566 869,7</b>	14 249 872,9
Emploi et Solidarité sociale	3 946 301,0	5 874,1	279 000,0	<b>4 231 175,1</b>	4 222 778,6
Famille et Aînés	1 929 143,6	119,2	170 000,0	<b>2 099 262,8</b>	1 980 264,2
Finances	171 975,7	6 110 352,3	-	<b>6 282 328,0</b>	6 754 293,7
Immigration et Communautés culturelles	300 528,9	9,6	-	<b>300 538,5</b>	274 482,2
Justice	544 445,7	158 721,4	-	<b>703 167,1</b>	682 270,3
Relations internationales	117 715,1	109,6	-	<b>117 824,7</b>	129 401,0
Ressources naturelles et Faune	573 418,7	15 114,2	-	<b>588 532,9</b>	565 723,1
Revenu	533 440,7	525 435,5	-	<b>1 058 876,2</b>	1 064 415,1
Santé et Services sociaux	16 115 159,8	10 757 194,4	-	<b>26 872 354,2</b>	25 491 936,0
Sécurité publique	1 118 835,6	4 448,2	-	<b>1 123 283,8</b>	1 079 422,1
Services gouvernementaux	192 904,4	9,6	-	<b>192 914,0</b>	179 817,4
Tourisme	138 856,5	9,6	-	<b>138 866,1</b>	140 666,1
Transports	2 707 781,1	154,2	-	<b>2 707 935,3</b>	2 272 544,7
Travail	30 317,2	2 934,5	-	<b>33 251,7</b>	33 747,5
<b>Total</b>	<b>48 156 648,4</b>	<b>18 866 238,5</b>	<b>449 718,2</b>	<b>67 472 605,1</b>	<b>65 369 996,6</b>

\* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 apparaissant à la page suivante.

\*\* Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2008-2009 (2008, c. 6), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses et des investissements imputables à l'exercice financier 2009-2010.

\*\*\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

## Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011

---

	<b>2010-2011</b>
	<b>(000 \$)</b>
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	<b>279 000,0</b>
<b>Famille et Aînés</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	<b>215 000,0</b>
<b>Total</b>	<b>494 000,0</b>

---

## Sommaire des crédits 2009-2010 pouvant être reportés en 2010-2011

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor	Total
	(000 \$)		
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	1 109,6	-	1 109,6
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2 146,5	31 759,4	33 905,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	6 652,4	-	6 652,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 094,7	-	2 094,7
Conseil exécutif	2 368,7	-	2 368,7
Culture, Communications et Condition féminine	2 318,1	-	2 318,1
Développement durable, Environnement et Parcs	4 801,2	-	4 801,2
Développement économique, Innovation et Exportation	2 892,1	-	2 892,1
Éducation, Loisir et Sport	4 715,1	34 194,3	38 909,4
Emploi et Solidarité sociale	14 649,6	-	14 649,6
Famille et Aînés	2 433,9	858,9	3 292,8
Finances	2 453,6	-	2 453,6
Immigration et Communautés culturelles	2 800,2	-	2 800,2
Justice	10 653,6	2 200,0	12 853,6
Relations internationales	2 285,9	-	2 285,9
Ressources naturelles et Faune	16 834,5	-	16 834,5
Revenu	15 579,9	-	15 579,9
Santé et Services sociaux	4 417,9	22 785,0	27 202,9
Sécurité publique	29 756,6	-	29 756,6
Services gouvernementaux	4 334,0	-	4 334,0
Tourisme	-	-	-
Transports	19 104,0	53 941,0	73 045,0
Travail	625,0	-	625,0
<b>Total</b>	<b>155 027,1</b>	<b>145 738,6</b>	<b>300 765,7</b>

## Programmes faisant l'objet d'un crédit au net\*

	Page
<b>Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire</b>	
Programme 8 - Régie du logement	38
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	46
Programme 2 - Organismes d'État	47
<b>Développement durable, Environnement et Parcs</b>	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs	81
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 3 - Administration	109
<b>Immigration et Communautés culturelles</b>	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles	136
<b>Justice</b>	
Programme 5 - Organisme de protection relevant du ministre	146
<b>Ressources naturelles et Faune</b>	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles	157
Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique	
<b>Sécurité publique</b>	
Programme 2 - Sûreté du Québec	180

\* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

---



# Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Promotion et développement de la Métropole	123 053,1	-		1 925,0	<b>124 978,1</b>	94 948,4
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	465 980,7	-		-	<b>465 980,7</b>	522 949,6
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	593 998,5	-		-	<b>593 998,5</b>	734 642,5
4. Administration générale	55 365,9	1 346,5		18 622,5	<b>72 641,9</b>	71 918,8
5. Développement des régions et ruralité	122 537,7	-		-	<b>122 537,7</b>	109 769,1
6. Commission municipale du Québec	2 471,2	1,0		35,0	<b>2 505,2</b>	2 482,4
7. Habitation	447 890,9	-		-	<b>447 890,9</b>	402 578,9
8. Régie du logement	15 780,2	230,0		4 600,0	<b>20 150,2</b>	16 664,1
	<u>1 827 078,2</u>	<u>1 577,5</u>		<u>25 182,5</u>	<b>1 850 683,2</b>	<u>1 955 953,8</u>
Moins : Crédits permanents					<b>1 217,1</b>	1 297,4
<b>Crédits à voter</b>					<b>1 849 466,1</b>	<u>1 954 656,4</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>46 079,7</b>	46 079,7
Fonctionnement	<b>27 060,7</b>	26 682,8
Affectation à un fonds spécial	<b>55 511,3</b>	50 540,8
Transfert	<b>1 697 510,7</b>	1 668 333,1
Créances douteuses et autres	<b>915,8</b>	996,1
<b>Total</b>	<b>1 827 078,2</b>	<u>1 792 632,5</u>

  

Budget d'investissements	2009-2010	2008-2009
Immobilisations	<b>23 257,5</b>	20 007,5
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 925,0</b>	145 495,4
<b>Total</b>	<b>25 182,5</b>	<u>165 502,9</u>

  

Effectif	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>689</b>	710
<b>Effectif total</b>	<b>689</b>	<u>710</u>

## Programme 1 Promotion et développement de la Métropole

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Aide au développement de la Métropole	104 626,1	-	-	<b>104 626,1</b>	72 546,1
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	18 427,0	-	1 925,0	<b>20 352,0</b>	22 402,3
	123 053,1	-	1 925,0	<b>124 978,1</b>	94 948,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				<b>915,8</b>	996,1
<b>Crédit à voter</b>				<b>124 062,3</b>	93 952,3

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2009-2010	2008-2009
	1	2		
(000 \$)				
Transfert	104 626,1	17 511,2	<b>122 137,3</b>	89 966,9
Créances douteuses et autres	-	915,8	<b>915,8</b>	996,1
	104 626,1	18 427,0	<b>123 053,1</b>	90 963,0
<b>Budget d'investissements</b>				
Prêts, placements, avances et autres	-	1 925,0	<b>1 925,0</b>	3 985,4
	-	1 925,0	<b>1 925,0</b>	3 985,4

## Programme 2

### Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	21 173,7	-	-	<b>21 173,7</b>	22 235,4
2. Assainissement des eaux du Québec	312 696,5	-	-	<b>312 696,5</b>	371 547,9
3. Infrastructures	122 330,4	-	-	<b>122 330,4</b>	119 277,4
4. Renouveau urbain et villageois	9 780,1	-	-	<b>9 780,1</b>	9 888,9
	<u>465 980,7</u>	-	-	<b>465 980,7</b>	<u>522 949,6</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>465 980,7</b>	522 949,6

Ce programme procure le financement requis pour faciliter, entre autres, la mise en place et la réfection de réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, ainsi que d'installation de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées des municipalités dans toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction et à la réfection d'infrastructures des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique, particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2009-2010	2008-2009
	1	2	3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	-	-	850,0	-	<b>850,0</b>	850,0
Fonctionnement	-	-	189,5	-	<b>189,5</b>	189,5
Transfert	21 173,7	312 696,5	121 290,9	9 780,1	<b>464 941,2</b>	521 910,1
	<u>21 173,7</u>	<u>312 696,5</u>	<u>122 330,4</u>	<u>9 780,1</u>	<b>465 980,7</b>	<u>522 949,6</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert ».

## Programme 3

### Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Compensation tenant lieu de taxes*	308 090,9	-	-	-	<b>308 090,9</b>	397 718,1
2. Aide financière aux municipalités	22 059,3	-	-	-	<b>22 059,3</b>	26 276,1
3. Mesures financières du partenariat fiscal*	263 848,3	-	-	-	<b>263 848,3</b>	310 648,3
	<u>593 998,5</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>593 998,5</b>	<u>734 642,5</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi concernant la Ville de Schefferville (1986, c. 51)						
Élément 2					<b>291,7</b>	291,7
<b>Crédit à voter</b>					<b>593 706,8</b>	734 350,8

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

\* Le budget d'investissements 2008-2009 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », les montants requis pour l'inscription sur une base d'exercice des dépenses de transfert effectuées aux municipalités à titre de compensation tenant lieu de taxes à la suite de la réforme comptable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
(000 \$)					
Transfert	308 090,9	22 059,3	263 848,3	<b>593 998,5</b>	593 132,5
	<u>308 090,9</u>	<u>22 059,3</u>	<u>263 848,3</u>	<b>593 998,5</b>	<u>593 132,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	141 510,0
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>141 510,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert ».

## Programme 4 Administration générale

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Direction	4 900,2	-	-	<b>4 900,2</b>	4 900,2
2. Gestion	50 465,7	1 346,5	18 622,5	<b>67 741,7</b>	67 018,6
	55 365,9	1 346,5	18 622,5	<b>72 641,9</b>	71 918,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>72 632,3</b>	71 909,2

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2009-2010	2008-2009
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	2 303,5	29 838,0	<b>32 141,5</b>	32 141,5
Fonctionnement	1 430,3	20 277,7	<b>21 708,0</b>	21 589,4
Transfert	1 166,4	350,0	<b>1 516,4</b>	1 516,4
	4 900,2	50 465,7	<b>55 365,9</b>	55 247,3
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	18 622,5	<b>18 622,5</b>	18 622,5
	-	18 622,5	<b>18 622,5</b>	18 622,5
<b>Effectif total (en ETC)</b>	21	450	<b>471</b>	487

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5

### Développement des régions et ruralité

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien au développement local et régional	122 537,7	-	-	<b>122 537,7</b>	109 769,1
<b>Crédit à voter</b>				<b>122 537,7</b>	109 769,1

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>				
Affectation à un fonds spécial	55 511,3		<b>55 511,3</b>	50 540,8
Transfert	67 026,4		<b>67 026,4</b>	59 228,3
	<u>122 537,7</u>		<b>122 537,7</b>	109 769,1

## Programme 6

### Commission municipale du Québec

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Commission municipale du Québec	2 471,2	1,0	35,0	<b>2 505,2</b>	2 482,4
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 505,2</b>	2 482,4

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	1 689,7		<b>1 689,7</b>	1 689,7
Fonctionnement	781,5		<b>781,5</b>	758,3
	<u>2 471,2</u>		<u><b>2 471,2</b></u>	<u>2 448,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	35,0		<b>35,0</b>	35,0
	<u>35,0</u>		<u><b>35,0</b></u>	<u>35,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	22		<b>22</b>	22

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 7 Habitation

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Société d'habitation du Québec	447 890,9	-	-	<b>447 890,9</b>	402 578,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>447 890,9</b>	402 578,9

Ce programme vise à faciliter, pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>				
Transfert	447 890,9		<b>447 890,9</b>	402 578,9
	447 890,9		<b>447 890,9</b>	402 578,9

## Programme 8 Régie du logement

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Régie du logement	15 780,2	230,0	4 600,0	<b>20 150,2</b>	16 664,1
<b>Crédit à voter*</b>				<b>20 150,2</b>	16 664,1

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	11 398,5		<b>11 398,5</b>	11 398,5
Fonctionnement	4 381,7		<b>4 381,7</b>	4 145,6
	<u>15 780,2</u>		<b>15 780,2</b>	15 544,1
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	4 600,0		<b>4 600,0</b>	1 350,0
	<u>4 600,0</u>		<b>4 600,0</b>	1 350,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	196		<b>196</b>	201

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédit au net**

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 8 - Régie du logement</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>15 550,2</b>	15 314,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>2 600,0</b>	2 600,0
Crédit au net	<b>12 950,2</b>	12 714,1

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs de leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 600 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 5 - Développement des régions et ruralité</b>		
Fonds de développement régional	55 511,3	50 540,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>55 511,3</b>	<b>50 540,8</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Support	55 511,3	50 540,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>55 511,3</b>	<b>50 540,8</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole</b>		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 511,2	17 420,8
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	14 481,0	15 121,4
Fonds de développement de la Métropole	18 252,8	17 500,0
Grand Montréal Bleu	312,8	314,1
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de Métropole	25 000,0	-
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	21 579,5	21 610,6
Soutien au développement économique de Montréal	25 000,0	18 000,0
Total du programme 1	122 137,3	89 966,9
<b>Programme 2 - Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain</b>		
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	7 612,5	8 636,8
Assainissement des eaux du Québec	312 696,5	371 502,6
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	21 173,7	22 235,4
Infrastructures Canada-Québec 2000	33 466,2	33 062,3
Infrastructures Canada-Québec 94-97	6 611,3	11 741,1
Infrastructures municipales en milieu nordique	6 124,2	7 143,2
Infrastructures Québec-Municipalités	67 081,7	57 259,5
Renouveau urbain et villageois	9 780,1	9 888,9
Autres crédits de transfert	395,0	440,3
Total du programme 2	464 941,2	521 910,1
<b>Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités</b>		
Aide aux municipalités reconstituées	796,2	784,0
Compensation financière pour les équipements antipollution	4 538,4	5 135,9
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 152,0	2 230,3
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	283 053,6	278 696,4
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	22 885,3	22 081,4
Mesures financières du partenariat fiscal	263 848,3	263 848,3
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Programme de neutralité	2 774,6	7 871,0
Régroupement municipal	214,8	382,8
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 374,0	1 353,3
Autres crédits de transfert	6 361,3	4 749,1
Total du programme 3	593 998,5	593 132,5
<b>Programme 4 - Administration générale</b>		
Autres crédits de transfert	1 516,4	1 516,4
<b>Programme 5 - Développement des régions et ruralité</b>		
Communautés rurales branchées	1 080,0	-
Économie sociale	1 650,0	1 650,0
Fonds conjoncturel de développement	2 984,0	2 984,0
Fonds d'aide au développement des territoires de la région Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	4 000,0	4 000,0
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	6 000,0	9 000,0
Fonds d'intervention stratégique régional	2 000,0	2 000,0
Politique nationale de la ruralité	41 057,6	33 388,1
Réseaux de sentiers de véhicules hors route	2 500,0	-
Villages branchés du Québec	5 464,8	5 916,2
Autres crédits de transfert	290,0	290,0
Total du programme 5	67 026,4	59 228,3

## Crédits de transfert (suite)

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 7 - Habitation</b>		
Aide à l'amélioration de l'habitat	38 125,9	37 133,2
Aide au logement social, communautaire et abordable	378 263,4	334 613,7
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	665,0	665,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	30 836,6	30 167,0
Total du programme 7	447 890,9	402 578,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 697 510,7</b>	<b>1 668 333,1</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	8 953,2	8 759,8
Entreprises et organismes d'État	30 836,6	30 167,0
Institutions d'enseignement	16 495,2	17 241,7
Municipalités	1 164 323,1	1 183 208,6
Organismes à but non lucratif	310 195,2	272 582,0
Personnes	166 707,4	156 374,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 697 510,7</b>	<b>1 668 333,1</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	21 381,6	20 738,7
Fonctionnement	5 558,0	5 486,0
Capital	390 258,6	386 250,0
Intérêt	310 237,6	335 269,9
Support	970 074,9	920 588,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 697 510,7</b>	<b>1 668 333,1</b>



## Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	402 407,5	13 798,3	60 617,6	<b>449 226,8</b>	406 423,8
2. Organismes d'État	317 923,9	372,8	370,8	<b>317 921,9</b>	317 524,9
	<u>720 331,4</u>	<u>14 171,1</u>	<u>60 988,4</u>	<b>767 148,7</b>	<u>723 948,7</u>
Moins : Crédits permanents				<u>9,6</u>	<u>9,6</u>
<b>Crédits à voter</b>				<b>767 139,1</b>	<b>723 939,1</b>

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	120 965,7	121 296,4
Fonctionnement	62 727,6	58 304,4
Transfert	536 638,1	523 359,3
<b>Total</b>	<b>720 331,4</b>	<b>702 960,1</b>
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	60 488,4	32 774,7
Prêts, placements, avances et autres	500,0	500,0
<b>Total</b>	<b>60 988,4</b>	<b>33 274,7</b>
<hr/>		
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	1 958	2 019
<b>Effectif total</b>	<b>1 958</b>	<b>2 019</b>

## Programme 1

### Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	246 903,2	-	-	-	246 903,2	235 402,1
2. Développement des entreprises de pêche et aquacoles	20 658,8	-	-	-	20 658,8	20 547,3
3. Institut de technologie agroalimentaire	19 393,3	-	-	-	19 393,3	18 320,0
4. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	51 934,1	-	-	-	51 934,1	52 039,5
5. Direction et services à la gestion	63 518,1	13 798,3		60 617,6	110 337,4	80 114,9
	402 407,5	13 798,3		60 617,6	449 226,8	406 423,8
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 5					9,6	9,6
<b>Crédit à voter*</b>					<b>449 217,2</b>	<b>406 414,2</b>

Ce programme vise à développer le potentiel et à améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2009-2010	2008-2009
			3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	41 903,8	6 219,8	15 350,8	21 507,6	25 934,2	110 916,2	111 443,9
Fonctionnement	8 588,4	1 936,0	2 155,7	9 589,2	37 583,9	59 853,2	55 630,0
Transfert	196 411,0	12 503,0	1 886,8	20 837,3	-	231 638,1	218 359,3
	246 903,2	20 658,8	19 393,3	51 934,1	63 518,1	402 407,5	385 433,2
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	-	60 117,6	60 117,6	32 403,9
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	-	-	-	-	60 617,6	60 617,6	32 903,9
<b>Effectif total (en ETC)</b>	740	116	252	487	219	1 814	1 874

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 000 \$, en excluant la partie « Transfert », et ce, déduction faite des virements en provenance des autres éléments du même programme, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 2 Organismes d'État

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. La Financière agricole du Québec	305 000,0	-	-	<b>305 000,0</b>	305 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 991,3	327,8	350,0	<b>9 013,5</b>	8 874,7
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 932,6	45,0	20,8	<b>3 908,4</b>	3 650,2
	<u>317 923,9</u>	<u>372,8</u>	<u>370,8</u>	<b><u>317 921,9</u></b>	<u>317 524,9</u>
<b>Crédit à voter*</b>				<b>317 921,9</b>	317 524,9

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	-	7 078,3	2 971,2	<b>10 049,5</b>	9 852,5
Fonctionnement	-	1 913,0	961,4	<b>2 874,4</b>	2 674,4
Transfert	305 000,0	-	-	<b>305 000,0</b>	305 000,0
	<u>305 000,0</u>	<u>8 991,3</u>	<u>3 932,6</u>	<b><u>317 923,9</u></b>	<u>317 526,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	350,0	20,8	<b>370,8</b>	370,8
	-	350,0	20,8	<b>370,8</b>	370,8
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	100	44	<b>144</b>	145

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédit au net**

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>388 609,2</b>	373 519,9
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>7 960,0</b>	7 960,0
Crédit au net	<b>380 649,2</b>	365 559,9

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec, du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection et de la Direction générale des pêches et aquaculture commerciales.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale rattaché au Centre.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités du Centre.

- Laboratoire de diagnostics en phytoprotection

Ce crédit au net concerne les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification pour l'analyse des échantillons de végétaux et d'insectes.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

- Direction générale des pêches et aquaculture commerciales

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale des pêches et aquaculture commerciales. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification aux usagers de la fabrique à glace aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus.

**Crédit au net (suite)**

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>317 551,1</b>	317 154,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>770,0</b>	770,0
Crédit au net	<b>316 781,1</b>	316 384,1

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 70 000 \$.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Aide à la recherche et au transfert technologique	16 710,3	14 003,3
Amélioration de la santé animale	15 132,3	14 835,6
Appui à la formation	1 886,8	1 556,0
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	12 503,0	12 503,0
Appui au développement en région	17 089,2	10 161,0
Appui au secteur de la transformation	8 595,1	7 393,6
Prime-Vert	33 101,4	36 617,5
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	119 845,0	114 614,3
Traçabilité des aliments	5 105,0	5 105,0
Autres crédits de transfert	1 670,0	1 570,0
<b>Total du programme 1</b>	<b>231 638,1</b>	<b>218 359,3</b>
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
La Financière agricole du Québec	305 000,0	305 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>536 638,1</b>	<b>523 359,3</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	451 386,0	440 945,0
Entreprises et organismes d'État	57 000,0	57 300,0
Institutions d'enseignement	4 285,0	4 285,0
Organismes à but non lucratif	23 967,1	20 829,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>536 638,1</b>	<b>523 359,3</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	44 796,7	44 800,0
Fonctionnement	12 500,0	12 500,0
Capital	17 226,9	22 327,4
Intérêt	150,6	150,6
Support	461 963,9	443 581,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>536 638,1</b>	<b>523 359,3</b>

## Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :	Plus :	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat du Conseil du trésor	101 089,2	-	121 114,7	222 203,9	271 745,6
2. Commission de la fonction publique	3 522,7	30,0	159,1	3 651,8	3 613,7
3. Régimes de retraite et d'assurances	338 025,5	-	-	338 025,5	333 525,8
4. Fonds de suppléance	229 973,0	-	675 100,0	905 073,0	686 306,0
	672 610,4	30,0	796 373,8	1 468 954,2	1 295 191,1
Moins :					
Crédits permanents				333 617,3	329 108,0
<b>Crédits à voter</b>				<b>1 135 336,9</b>	<b>966 083,1</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	378 959,4	372 311,5
Fonctionnement	262 266,4	152 228,9
Affectation à un fonds spécial	5 884,8	8 315,3
Transfert	25 499,8	25 485,8
<b>Total</b>	<b>672 610,4</b>	<b>558 341,5</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	259,1	259,1
Prêts, placements, avances et autres	796 114,7	736 620,5
<b>Total</b>	<b>796 373,8</b>	<b>736 879,6</b>
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	445	460
<b>Effectif total</b>	<b>445</b>	<b>460</b>

## Programme 1 Secrétariat du Conseil du trésor

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Soutien au Conseil du trésor	49 427,4	-	100,0	<b>49 527,4</b>	45 220,4
2. Fonctions gouvernementales	17 073,5	-	-	<b>17 073,5</b>	17 156,5
3. Contributions de l'employeur	29 058,6	-	-	<b>29 058,6</b>	29 058,6
4. Fonds dédiés aux sinistres	5 529,7	-	-	<b>5 529,7</b>	7 854,8
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	<b>100,0</b>	100,0

Suite à la page 51

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi qu'en matière de modernisation de l'État. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor, notamment en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	31 817,8	2 348,6	29 058,6	-	-	63 225,0
Fonctionnement	17 098,5	14 724,9	-	-	-	31 823,4
Affectation à un fonds spécial	355,1	-	-	5 529,7	-	5 884,8
Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0
	<u>49 427,4</u>	<u>17 073,5</u>	<u>29 058,6</u>	<u>5 529,7</u>	<u>-</u>	<u>101 089,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	-	100,0	100,0
Prêts, placements, avances et autres	100,0	-	-	-	-	100,0
	<u>100,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>100,0</u>	<u>200,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>395</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>411</b>

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
6. Provision pour passif environnemental*	-	-	120 914,7	120 914,7	172 355,3
	101 089,2	-	121 114,7	222 203,9	271 745,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>222 194,3</b>	271 745,6

\* Les budgets d'investissements 2008-2009 et 2009-2010 incluent, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant additionnel requis pour l'inscription du passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
			(000 \$)		
Rémunération	63 225,0	-		63 225,0	61 062,8
Fonctionnement	31 823,4	-		31 823,4	29 656,2
Affectation à un fonds spécial	5 884,8	-		5 884,8	8 315,3
Transfert	156,0	-		156,0	156,0
	101 089,2	-		101 089,2	99 190,3
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	100,0	-		100,0	100,0
Prêts, placements, avances et autres	100,0	120 914,7		121 014,7	172 455,3
	200,0	120 914,7		121 114,7	172 555,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	411	-		411	423

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Commission de la fonction publique

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Commission de la fonction publique	3 522,7	30,0	159,1	<b>3 651,8</b>	3 613,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>3 651,8</b>	3 613,7

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission lui permettant de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
		(000 \$)		
Rémunération	2 952,7		<b>2 952,7</b>	2 952,7
Fonctionnement	570,0		<b>570,0</b>	531,9
	<u>3 522,7</u>		<u><b>3 522,7</b></u>	<u>3 484,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	159,1		<b>159,1</b>	159,1
	<u>159,1</u>		<u><b>159,1</b></u>	<u>159,1</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	34		<b>34</b>	37

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Régime de retraite des fonctionnaires	22 004,0	-	-	<b>22 004,0</b>	21 979,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	21 995,0	-	-	<b>21 995,0</b>	21 981,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	174 141,9	-	-	<b>174 141,9</b>	171 217,3
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 429,8	-	-	<b>4 429,8</b>	4 429,8
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	9 700,3	-	-	<b>9 700,3</b>	9 505,4
6. Régime de retraite des juges	9 986,9	-	-	<b>9 986,9</b>	9 786,3

Suite à la page 54

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			6	Sous- total
			3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	22 004,0	-	174 141,9	1 081,0	9 700,3	9 986,9	216 914,1
Transfert	-	21 995,0	-	3 348,8	-	-	25 343,8
	22 004,0	21 995,0	174 141,9	4 429,8	9 700,3	9 986,9	242 257,9

## Programme 3 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	15 758,8	-	-	-	15 758,8	15 995,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	80 008,8	-	-	-	80 008,8	78 632,0
	338 025,5	-	-	-	338 025,5	333 525,8
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12) Élément 1					22 004,0	21 979,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1) Élément 2					21 995,0	21 981,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10) Élément 3					174 141,9	171 217,3
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6) Élément 4					12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2) Élément 5					9 700,3	9 505,4
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16) Élément 6					9 986,9	9 786,3
Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) Élément 7					15 758,8	15 995,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1) Élément 8					80 008,8	78 632,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>4 417,8</b>	<b>4 417,8</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2009-2010	2008-2009
			(000 \$)		
Rémunération	216 914,1	15 758,8	80 008,8	312 681,7	308 196,0
Transfert	25 343,8	-	-	25 343,8	25 329,8
	242 257,9	15 758,8	80 008,8	338 025,5	333 525,8

## Programme 4 Fonds de suppléance

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	229 873,0	-	-	-	<b>229 873,0</b>	122 040,8
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	-	<b>100,0</b>	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier 2009-2010*	-	-	675 000,0	675 000,0	<b>675 000,0</b>	564 065,2
4. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, au financement des infrastructures*	-	-	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0
	229 973,0	-	-	675 100,0	<b>905 073,0</b>	686 306,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>905 073,0</b>	686 306,0

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

\* Le solde non utilisé de tout montant transféré à partir du présent crédit est remboursé et peut être utilisé à nouveau, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	-	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
Fonctionnement	229 873,0	-	-	-	<b>229 873,0</b>	122 040,8
	229 873,0	100,0	-	-	<b>229 973,0</b>	122 140,8
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	675 000,0	100,0	<b>675 100,0</b>	564 165,2
	-	-	675 000,0	100,0	<b>675 100,0</b>	564 165,2

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	3 641,7	5 224,8
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	355,1	460,5
Fonds relatif à la tempête de verglas	1 888,0	2 630,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>5 884,8</b>	<b>8 315,3</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Fonctionnement	30,0	30,0
Capital	282,5	300,2
Intérêt	5 572,3	7 985,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>5 884,8</b>	<b>8 315,3</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Autres crédits de transfert	156,0	156,0
<b>Programme 3 - Régimes de retraite et d'assurances</b>		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 348,8	3 348,8
Régime de retraite de certains enseignants	21 995,0	21 981,0
Total du programme 3	25 343,8	25 329,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>25 499,8</b>	<b>25 485,8</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 781,8	1 481,8
Institutions d'enseignement	23 562,0	23 848,0
Organismes à but non lucratif	156,0	156,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>25 499,8</b>	<b>25 485,8</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	25 343,8	25 329,8
Support	156,0	156,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>25 499,8</b>	<b>25 485,8</b>



## Conseil exécutif

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	775,6	-	-	-	<b>775,6</b>	707,3
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	73 176,6	530,6		768,0	<b>73 414,0</b>	71 703,7
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 937,9	110,8		162,2	<b>14 989,3</b>	15 954,5
4. Affaires autochtones	204 169,3	53,2		28,8	<b>204 144,9</b>	204 221,2
5. Jeunesse	43 031,7	13,9		25,1	<b>43 042,9</b>	36 748,1
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 718,9	42,1		662,0	<b>8 338,8</b>	7 235,7
	343 810,0	750,6		1 646,1	<b>344 705,5</b>	336 570,5
Moins : Crédits permanents					<b>1 095,5</b>	1 085,9
<b>Crédits à voter</b>					<b>343 610,0</b>	335 484,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>59 296,4</b>	57 535,3
Fonctionnement	<b>39 988,5</b>	38 877,0
Transfert	<b>243 945,1</b>	238 564,7
Créances douteuses et autres	<b>580,0</b>	350,0
<b>Total</b>	<b>343 810,0</b>	335 327,0
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 539,6</b>	1 877,6
Prêts, placements, avances et autres	<b>106,5</b>	106,5
<b>Total</b>	<b>1 646,1</b>	1 984,1
<b>Effectif (en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>688</b>	689
<b>Effectif total</b>	<b>688</b>	689

## Programme 1 Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	775,6	-	-	<u>775,6</u>	<u>707,3</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>775,6</b>	<b>707,3</b>

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
		(000 \$)		
Rémunération	637,3		<b>637,3</b>	604,5
Fonctionnement	138,3		<b>138,3</b>	102,8
	<u>775,6</u>		<b>775,6</b>	<u>707,3</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Cabinet du premier ministre	5 254,6	-	-	<b>5 254,6</b>	5 254,6
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 219,0	-	-	<b>12 219,0</b>	12 095,8
3. Direction générale de l'administration	19 187,4	530,6	768,0	<b>19 424,8</b>	17 837,7
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	<b>1 066,7</b>	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	16 399,2	-	-	<b>16 399,2</b>	16 399,2

Suite à la page 62

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	3 952,9	9 673,3	9 857,5	1 066,7	16 140,6	40 691,0
Fonctionnement	857,2	1 846,4	9 329,9	-	258,6	12 292,1
Transfert	444,5	699,3	-	-	-	1 143,8
	<u>5 254,6</u>	<u>12 219,0</u>	<u>19 187,4</u>	<u>1 066,7</u>	<u>16 399,2</u>	<u>54 126,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	761,5	-	-	761,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	<u>768,0</u>	-	-	<u>768,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	111	82	-	238	431

## Programme 2 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	(000 \$)	
				Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	19 049,7	-	-	19 049,7	19 049,7
	<u>73 176,6</u>	<u>530,6</u>	<u>768,0</u>	<u>73 414,0</u>	<u>71 703,7</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
<b>Crédit à voter</b>				<u>72 337,7</u>	<u>70 627,4</u>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
			(000 \$)		
Rémunération	40 691,0	-		40 691,0	40 052,9
Fonctionnement	12 292,1	19 049,7		31 341,8	30 269,6
Transfert	1 143,8	-		1 143,8	1 143,8
	<u>54 126,9</u>	<u>19 049,7</u>		<u>73 176,6</u>	<u>71 466,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	761,5	-		761,5	761,5
Prêts, placements, avances et autres	6,5	-		6,5	6,5
	<u>768,0</u>	<u>-</u>		<u>768,0</u>	<u>768,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	431	-		431	439

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques	726,7	10,2	15,0	731,5	711,8
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	6 394,7	100,6	147,2	6 441,3	6 882,4
3. Représentation du Québec au Canada	2 307,6	-	-	2 307,6	2 290,1
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	5 508,9	-	-	5 508,9	6 070,2
	14 937,9	110,8	162,2	14 989,3	15 954,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>14 979,7</b>	<b>15 944,9</b>

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	460,0	3 300,1	1 460,0	785,0	6 005,1	5 976,3
Fonctionnement	194,0	2 094,6	847,6	108,2	3 244,4	4 087,1
Transfert	72,7	1 000,0	-	4 615,7	5 688,4	5 489,7
	726,7	6 394,7	2 307,6	5 508,9	14 937,9	15 553,1
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	15,0	47,2	-	-	62,2	412,2
Prêts, placements, avances et autres	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	15,0	147,2	-	-	162,2	512,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	50	27	13	90	92

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4 Affaires autochtones

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Secrétariat aux affaires autochtones	204 169,3	53,2	28,8	<b>204 144,9</b>	204 221,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>204 135,3</b>	204 221,2

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
(000 \$)				
Rémunération	3 617,3		<b>3 617,3</b>	3 375,3
Fonctionnement	2 035,0		<b>2 035,0</b>	1 886,7
Transfert	197 937,0		<b>197 937,0</b>	198 635,6
Créances douteuses et autres	580,0		<b>580,0</b>	350,0
	204 169,3		<b>204 169,3</b>	204 247,6
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	28,8		<b>28,8</b>	16,8
	28,8		<b>28,8</b>	16,8
<b>Effectif total (en ETC)</b>	42		<b>42</b>	44

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5 Jeunesse

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat à la jeunesse	42 280,2	13,9	9,1	<b>42 275,4</b>	36 024,1
2. Conseil permanent de la jeunesse	751,5	-	16,0	<b>767,5</b>	724,0
	<u>43 031,7</u>	<u>13,9</u>	<u>25,1</u>	<b><u>43 042,9</u></b>	<u>36 748,1</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>43 042,9</b>	36 748,1

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
				(000 \$)	(000 \$)
Rémunération	1 647,2	543,4		<b>2 190,6</b>	2 095,4
Fonctionnement	1 507,1	208,1		<b>1 715,2</b>	1 395,9
Transfert	39 125,9	-		<b>39 125,9</b>	33 245,6
	<u>42 280,2</u>	<u>751,5</u>		<b><u>43 031,7</u></b>	<u>36 736,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	9,1	16,0		<b>25,1</b>	25,1
	<u>9,1</u>	<u>16,0</u>		<b><u>25,1</u></b>	<u>25,1</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>28</b>	<b>10</b>		<b>38</b>	38

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6

### Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Réforme des institutions démocratiques	1 067,5	-	-	1 067,5	1 067,5
2. Commission d'accès à l'information	6 095,5	42,1	662,0	6 715,4	5 612,3
3. Soutien à l'accès en information et protection des renseignements personnels	555,9	-	-	555,9	555,9
	7 718,9	42,1	662,0	8 338,8	7 235,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>8 338,8</b>	<b>7 235,7</b>

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec, de promouvoir l'accès à l'information et de permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, à l'organisme chargé de protéger leurs droits relatifs à la protection des renseignements personnels.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
(000 \$)					
Rémunération	913,6	4 790,6	450,9	6 155,1	5 430,9
Fonctionnement	153,9	1 304,9	55,0	1 513,8	1 134,9
Transfert	-	-	50,0	50,0	50,0
	1 067,5	6 095,5	555,9	7 718,9	6 615,8
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	662,0	-	662,0	662,0
	-	662,0	-	662,0	662,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	10	70	7	<b>87</b>	<b>76</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</b>		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	968,8	968,8
<b>Total du programme 2</b>	<b>1 143,8</b>	<b>1 143,8</b>
<b>Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes</b>		
Activités de coopération intergouvernementale	492,2	492,2
Centre de la francophonie des Amériques	2 223,9	2 025,2
Organismes francophones hors-Québec	1 899,6	1 899,6
Soutien à la recherche	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
<b>Total du programme 3</b>	<b>5 688,4</b>	<b>5 489,7</b>
<b>Programme 4 - Affaires autochtones</b>		
Entente avec la nation crie	99 608,2	97 708,0
Entente avec les inuits (Sanarrutik)	18 782,6	16 706,7
Financement global de l'Administration régionale Kativik	42 836,0	37 892,6
Financement global des villages nordiques	12 654,4	11 263,3
Fonds de développement pour les autochtones	7 367,0	7 993,3
Fonds d'initiatives autochtones	15 766,1	16 149,0
Organismes autochtones	850,0	850,0
Transfert des terres de Oujé-Bougoumou	-	10 000,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
<b>Total du programme 4</b>	<b>197 937,0</b>	<b>198 635,6</b>
<b>Programme 5 - Jeunesse</b>		
Stratégie d'action jeunesse et autres crédits de transfert	39 125,9	33 245,6
<b>Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information</b>		
Soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>243 945,1</b>	<b>238 564,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	295,5	120,5
Entreprises et organismes d'État	2 417,9	2 025,2
Institutions d'enseignement	1 186,4	1 261,8
Municipalités	63 670,9	62 432,9
Organismes à but non lucratif	176 374,4	172 724,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>243 945,1</b>	<b>238 564,7</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Fonctionnement	<b>2 223,9</b>	2 025,2
Capital	<b>10 292,7</b>	9 546,4
Intérêt	<b>5 938,1</b>	6 822,4
Support	<b>225 490,4</b>	220 170,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>243 945,1</b>	238 564,7

## Culture, Communications et Condition féminine

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :	Plus :	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	47 547,5	2 429,6	6 029,8	<b>51 147,7</b>	50 965,6
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	578 326,3	-	-	<b>578 326,3</b>	569 233,0
3. Charte de la langue française	29 967,4	235,0	289,0	<b>30 021,4</b>	27 855,4
4. Condition féminine	12 192,4	8,0	35,0	<b>12 219,4</b>	12 178,6
	<u>668 033,6</u>	<u>2 672,6</u>	<u>6 353,8</u>	<b>671 714,8</b>	660 232,6
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>671 705,2</b>	660 223,0

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>52 858,0</b>	49 465,2
Fonctionnement	<b>29 356,9</b>	30 425,8
Transfert	<b>585 422,2</b>	576 328,9
Créances douteuses et autres	<b>396,5</b>	396,5
<b>Total</b>	<b>668 033,6</b>	656 616,4
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>6 353,8</b>	6 293,8
<b>Total</b>	<b>6 353,8</b>	6 293,8
<hr/>		
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>735</b>	744
<b>Effectif total</b>	<b>735</b>	744

**Programme 1****Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec**

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion interne et soutien	44 548,9	2 389,6	5 994,0	<b>48 153,3</b>	48 097,5
2. Centre de conservation du Québec	2 422,7	40,0	35,8	<b>2 418,5</b>	2 382,3
3. Commission des biens culturels du Québec	575,9	-	-	<b>575,9</b>	485,8
	<u>47 547,5</u>	<u>2 429,6</u>	<u>6 029,8</u>	<b>51 147,7</b>	<u>50 965,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>51 138,1</b>	50 956,0

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but d'assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	28 267,0	1 572,2	412,1	<b>30 251,3</b>	28 280,4
Fonctionnement	16 281,9	850,5	163,8	<b>17 296,2</b>	19 090,0
	<u>44 548,9</u>	<u>2 422,7</u>	<u>575,9</u>	<b>47 547,5</b>	<u>47 370,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	5 994,0	35,8	-	<b>6 029,8</b>	6 029,8
	<u>5 994,0</u>	<u>35,8</u>	<u>-</u>	<b>6 029,8</b>	<u>6 029,8</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>346</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>370</b>	<b>382</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Action culturelle et communications	161 505,1	-	-	161 505,1	158 606,0
2. Musées nationaux	69 971,1	-	-	69 971,1	69 507,0
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	20 534,6	-	-	20 534,6	19 928,4
4. Société de développement des entreprises culturelles	62 183,8	-	-	62 183,8	62 342,5
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	545,6	-	-	545,6	709,1
6. Société de télédiffusion du Québec	65 473,5	-	-	65 473,5	66 581,2

Suite à la page 72

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Transfert	161 505,1	69 971,1	20 534,6	61 787,3	545,6	65 473,5	379 817,2
Créances douteuses et autres	-	-	-	396,5	-	-	396,5
	161 505,1	69 971,1	20 534,6	62 183,8	545,6	65 473,5	380 213,7

## Programme 2 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	89 203,9	-	-	<b>89 203,9</b>	89 064,8
8. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	81 393,2	-	-	<b>81 393,2</b>	79 020,3
9. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	27 515,5	-	-	<b>27 515,5</b>	23 473,7
	578 326,3	-	-	<b>578 326,3</b>	569 233,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>578 326,3</b>	569 233,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments		2009-2010	2008-2009
			8	9		
<b>(000 \$)</b>						
Transfert	379 817,2	89 203,9	81 393,2	27 515,5	<b>577 929,8</b>	568 836,5
Créances douteuses et autres	396,5	-	-	-	<b>396,5</b>	396,5
	380 213,7	89 203,9	81 393,2	27 515,5	<b>578 326,3</b>	569 233,0

## Programme 3

### Charte de la langue française

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Coordination de la politique linguistique	1 619,3	6,0	5,0	<b>1 618,3</b>	1 418,3
2. Office québécois de la langue française	24 549,3	215,0	275,0	<b>24 609,3</b>	23 382,2
3. Conseil supérieur de la langue française	1 538,8	14,0	9,0	<b>1 533,8</b>	1 514,9
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	2 260,0	-	-	<b>2 260,0</b>	1 540,0
	29 967,4	235,0	289,0	<b>30 021,4</b>	27 855,4
<b>Crédit à voter</b>				<b>30 021,4</b>	27 855,4

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	896,4	15 979,7	950,5	-	<b>17 826,6</b>	16 633,5
Fonctionnement	424,3	5 090,8	573,3	2 260,0	<b>8 348,4</b>	7 435,5
Transfert	298,6	3 478,8	15,0	-	<b>3 792,4</b>	3 792,4
	1 619,3	24 549,3	1 538,8	2 260,0	<b>29 967,4</b>	27 861,4
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	5,0	275,0	9,0	-	<b>289,0</b>	229,0
	5,0	275,0	9,0	-	<b>289,0</b>	229,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>9</b>	<b>259</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>284</b>	<b>280</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Condition féminine

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Conseil du statut de la femme	4 458,2	3,0	25,0	<b>4 480,2</b>	4 454,3
2. Secrétariat à la condition féminine	7 734,2	5,0	10,0	<b>7 739,2</b>	7 724,3
	<u>12 192,4</u>	<u>8,0</u>	<u>35,0</u>	<b><u>12 219,4</u></b>	<u>12 178,6</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>12 219,4</b>	12 178,6

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2009-2010	2008-2009
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	3 360,1	1 420,0	<b>4 780,1</b>	4 551,3
Fonctionnement	1 098,1	2 614,2	<b>3 712,3</b>	3 900,3
Transfert	-	3 700,0	<b>3 700,0</b>	3 700,0
	<u>4 458,2</u>	<u>7 734,2</u>	<b><u>12 192,4</u></b>	<u>12 151,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	25,0	10,0	<b>35,0</b>	35,0
	<u>25,0</u>	<u>10,0</u>	<b><u>35,0</u></b>	<u>35,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>62</b>	<b>19</b>	<b>81</b>	<b>82</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État</b>		
Aide au fonctionnement	46 040,6	46 040,6
Aide aux immobilisations	80 696,8	80 267,2
Aide aux initiatives de partenariat	15 066,2	13 906,2
Aide aux projets	14 049,8	13 009,8
Autres interventions particulières en culture et en communications	5 651,7	5 382,2
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - fonctionnement	80 388,9	78 016,0
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - programmes d'aide	1 004,3	1 004,3
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	545,6	709,1
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	6 028,7	5 889,6
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	83 175,2	83 175,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	27 515,5	23 473,7
Musée d'Art contemporain de Montréal	10 576,3	10 475,7
Musée de la Civilisation	25 293,3	24 720,1
Musée des beaux-arts de Montréal	18 481,7	18 720,9
Musée national des beaux-arts du Québec	15 619,8	15 590,3
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	6 928,1	6 209,2
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	54 859,2	55 736,8
Société de la Place des Arts de Montréal	14 556,9	13 885,4
Société de télédiffusion du Québec	65 473,5	66 581,2
Société du Grand Théâtre de Québec	5 977,7	6 043,0
Total du programme 2	<b>577 929,8</b>	568 836,5
<b>Programme 3 - Charte de la langue française</b>		
Promotion et diffusion de la langue française	777,4	777,4
Réussir ensemble en français	3 000,0	3 000,0
Autres crédits de transfert	15,0	15,0
Total du programme 3	<b>3 792,4</b>	3 792,4
<b>Programme 4 - Condition féminine</b>		
Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance	2 100,0	2 100,0
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0
Autres crédits de transfert	240,0	240,0
Total du programme 4	<b>3 700,0</b>	3 700,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>585 422,2</b>	576 328,9

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par bénéficiaires**

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	49 891,5	49 846,3
Entreprises et organismes d'État	258 904,3	252 420,9
Institutions d'enseignement	2 161,8	2 116,9
Municipalités	63 252,1	61 201,3
Organismes à but non lucratif	197 722,9	197 253,9
Personnes	13 489,6	13 489,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>585 422,2</b>	<b>576 328,9</b>

**Ventilation par catégories de dépenses**

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	122 910,6	122 415,4
Fonctionnement	70 095,9	66 416,7
Capital	90 296,3	86 404,0
Intérêt	59 538,8	60 931,7
Support	242 580,6	240 161,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>585 422,2</b>	<b>576 328,9</b>

## Développement durable, Environnement et Parcs

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	205 605,5	10 871,8	35 367,2	<b>230 100,9</b>	211 365,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 542,3	38,3	50,0	<b>5 554,0</b>	5 469,2
	211 147,8	10 910,1	35 417,2	<b>235 654,9</b>	216 834,4
Moins : Crédits permanents				<b>34,6</b>	34,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>235 620,3</b>	216 799,8

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>103 028,1</b>	103 016,5
Fonctionnement	<b>59 521,2</b>	57 033,7
Transfert	<b>48 573,5</b>	40 947,0
Créances douteuses et autres	<b>25,0</b>	25,0
<b>Total</b>	<b>211 147,8</b>	201 022,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>35 417,2</b>	26 217,2
<b>Total</b>	<b>35 417,2</b>	26 217,2
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>1 784</b>	1 738
<b>Effectif total</b>	<b>1 784</b>	1 738

## Programme 1

### Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Politiques environnementales	24 187,5	-	1 687,5	<b>25 875,0</b>	21 476,3
2. Développement durable, gestion des parcs, évaluations et suivi de l'environnement	63 264,7	-	12 473,6	<b>75 738,3</b>	64 314,8
3. Analyse et expertise régionales	29 176,4	-	3 698,9	<b>32 875,3</b>	32 548,4
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	17 665,3	-	1 263,0	<b>18 928,3</b>	18 779,8
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	4 569,3	-	725,0	<b>5 294,3</b>	5 258,6
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	11 632,0	-	11 976,7	<b>23 608,7</b>	22 838,1

Suite à la page **79**

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources. Il permet également d'assumer la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	11 619,3	13 993,4	17 207,5	16 226,0	4 292,6	8 503,3	71 842,1
Fonctionnement	2 325,5	22 454,9	743,0	1 439,3	276,7	3 083,7	30 323,1
Transfert	10 242,7	26 816,4	11 225,9	-	-	45,0	48 330,0
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	<u>24 187,5</u>	<u>63 264,7</u>	<u>29 176,4</u>	<u>17 665,3</u>	<u>4 569,3</u>	<u>11 632,0</u>	<u>150 495,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	1 687,5	12 473,6	3 698,9	1 263,0	725,0	11 976,7	31 824,7
	<u>1 687,5</u>	<u>12 473,6</u>	<u>3 698,9</u>	<u>1 263,0</u>	<u>725,0</u>	<u>11 976,7</u>	<u>31 824,7</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>222</b>	<b>245</b>	<b>301</b>	<b>395</b>	<b>105</b>	<b>217</b>	<b>1 485</b>

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
7. Direction	7 692,2	-		155,3	7 847,5	7 863,7
8. Services à la gestion	47 418,1	10 871,8		3 387,2	39 933,5	38 285,5
	205 605,5	10 871,8		35 367,2	230 100,9	211 365,2
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 7					9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 8					25,0	25,0
<b>Crédit à voter*</b>					<b>230 066,3</b>	<b>211 330,6</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2009-2010	2008-2009
			(000 \$)		
Rémunération	71 842,1	6 215,8	20 650,2	98 708,1	98 649,0
Fonctionnement	30 323,1	1 232,9	26 742,9	58 298,9	55 946,3
Transfert	48 330,0	243,5	-	48 573,5	40 947,0
Créances douteuses et autres	-	-	25,0	25,0	25,0
	150 495,2	7 692,2	47 418,1	205 605,5	195 567,3
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	31 824,7	155,3	3 387,2	35 367,2	26 167,2
	31 824,7	155,3	3 387,2	35 367,2	26 167,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	1 485	86	149	1 720	1 673

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits des éléments 5 et 6 peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à l'élément 5, en excluant la partie « Investissements », et de 600 000 \$ à l'élément 6, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre la ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 2

### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 542,3	38,3	50,0	<b>5 554,0</b>	5 469,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>5 554,0</b>	5 469,2

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
		(000 \$)		
Rémunération	4 320,0		<b>4 320,0</b>	4 367,5
Fonctionnement	1 222,3		<b>1 222,3</b>	1 087,4
	<u>5 542,3</u>		<b>5 542,3</b>	5 454,9
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	50,0		<b>50,0</b>	50,0
	<u>50,0</u>		<b>50,0</b>	50,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	64		<b>64</b>	65

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>194 733,7</b>	185 198,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>3 750,0</b>	3 750,0
Crédit au net	<b>190 983,7</b>	181 448,0

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement et gestion des parcs.

### - Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

### - Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

### - Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dans le cadre de sa mission, qui est notamment d'assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités et/ou de projets menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation ainsi qu'à la perception de droits découlant des lois et règlements dont l'application relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ, de même que les revenus perçus en application d'un arrêté ministériel pris en vertu de l'article 31.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Assainissement de l'air	1 759,4	1 759,4
Parcs en milieu nordique	1 700,0	-
Programme ClimatSol	2 000,0	2 000,0
Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	1 550,0	-
Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé	1 730,0	1 730,0
Programme de recherche sur la connaissance des eaux souterraines et leur gestion durable	400,0	-
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	9 225,9	9 156,6
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	380,0	2 096,0
Programme partenaires pour la nature	2 280,0	-
Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	9 362,0	9 362,0
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	10 890,1	10 605,4
Soutien à la lutte contre les algues bleu-vert	1 000,0	1 000,0
Soutien aux organismes de bassin versant	4 719,5	1 779,5
Autres crédits de transfert	1 276,6	1 158,1
Total du programme 1	48 573,5	40 947,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>48 573,5</b>	<b>40 947,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	9 762,0	9 362,0
Institutions d'enseignement	1 550,0	-
Municipalités	15 395,3	13 046,0
Organismes à but non lucratif	21 866,2	18 539,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>48 573,5</b>	<b>40 947,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Capital	18 877,3	19 001,2
Intérêt	7 179,8	7 782,6
Support	22 516,4	14 163,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>48 573,5</b>	<b>40 947,0</b>

## Développement économique, Innovation et Exportation

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	715 427,3	2 550,1	14 364,2	<b>727 241,4</b>	615 636,7
2. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	199 472,7	-	-	<b>199 472,7</b>	184 791,2
	914 900,0	2 550,1	14 364,2	<b>926 714,1</b>	800 427,9
Moins : Crédits permanents				<b>3 375,4</b>	3 317,1
<b>Crédits à voter</b>				<b>923 338,7</b>	797 110,8

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>57 092,6</b>	57 192,6
Fonctionnement	<b>41 871,8</b>	42 433,1
Transfert	<b>651 773,8</b>	596 074,8
Créances douteuses et autres	<b>164 161,8</b>	93 107,5
<b>Total</b>	<b>914 900,0</b>	788 808,0
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>3 000,0</b>	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>11 364,2</b>	11 170,0
<b>Total</b>	<b>14 364,2</b>	14 170,0
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>856</b>	876
<b>Effectif total</b>	<b>856</b>	876

**Programme 1****Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation**

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Direction et services à la gestion	35 869,7	2 550,1	3 005,0	<b>36 324,6</b>	36 355,4
2. Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	31 280,9	-	-	<b>31 280,9</b>	35 582,9
3. Développement des secteurs industriels	19 013,8	-	-	<b>19 013,8</b>	18 960,0
4. Développement des marchés	16 811,4	-	-	<b>16 811,4</b>	17 268,6
5. Développement économique en région et services aux entreprises	143 758,8	-	11 359,2	<b>155 118,0</b>	153 322,6
6. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	162 789,7	-	-	<b>162 789,7</b>	149 197,2

Suite à la page **85**

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	15 244,5	7 497,9	7 631,7	4 978,9	14 517,7	5 968,8	55 839,5
Fonctionnement	19 505,1	11 655,3	1 131,1	4 956,8	2 870,3	912,2	41 030,8
Transfert	1 120,1	12 127,7	10 251,0	6 875,7	123 005,0	155 908,7	309 288,2
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	3 365,8	-	3 365,8
	<u>35 869,7</u>	<u>31 280,9</u>	<u>19 013,8</u>	<u>16 811,4</u>	<u>143 758,8</u>	<u>162 789,7</u>	<u>409 524,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	3 000,0	-	-	-	-	-	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	-	-	11 359,2	-	11 364,2
	<u>3 005,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 359,2</u>	<u>-</u>	<u>14 364,2</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>160</b>	<b>122</b>	<b>121</b>	<b>80</b>	<b>232</b>	<b>122</b>	<b>837</b>

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
7. Investissement Québec	204 458,0	-	-	-	204 458,0	100 650,0
8. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE*	36 345,0	-	-	-	36 345,0	39 200,0
9. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissements*	65 000,0	-	-	-	65 000,0	65 000,0
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional*	100,0	-	-	-	100,0	100,0
	715 427,3	2 550,1	-	14 364,2	727 241,4	615 636,7
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 5					3 365,8	3 307,5
<b>Crédit à voter</b>					<b>723 866,0</b>	<b>612 319,6</b>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	Éléments				2009-2010	2008-2009
		7	8	9	10		
(000 \$)							
Rémunération	55 839,5	-	-	-	-	55 839,5	55 939,5
Fonctionnement	41 030,8	-	-	-	-	41 030,8	41 597,6
Transfert	309 288,2	66 662,0	36 345,0	42 000,0	100,0	454 395,2	413 372,2
Créances douteuses et autres	3 365,8	137 796,0	-	23 000,0	-	164 161,8	93 107,5
	409 524,3	204 458,0	36 345,0	65 000,0	100,0	715 427,3	604 016,8
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	3 000,0	-	-	-	-	3 000,0	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	11 364,2	-	-	-	-	11 364,2	11 170,0
	14 364,2	-	-	-	-	14 364,2	14 170,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	837	-	-	-	-	837	856

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert », « Créances douteuses et autres » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Fonds de recherche en santé du Québec	82 475,4	-	-	-	82 475,4	75 200,0
2. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 833,5	-	-	-	49 833,5	48 832,9
3. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	55 819,7	-	-	-	55 819,7	49 419,7
4. Centre de recherche industrielle du Québec	9 250,0	-	-	-	9 250,0	9 250,0
5. Conseil de la science et de la technologie	2 094,1	-	-	-	2 094,1	2 088,6
	199 472,7	-	-	-	199 472,7	184 791,2
<b>Crédit à voter</b>					<b>199 472,7</b>	<b>184 791,2</b>

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2009-2010	2008-2009
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	-	-	-	-	1 253,1	1 253,1	1 253,1
Fonctionnement	-	-	-	-	841,0	841,0	835,5
Transfert	82 475,4	49 833,5	55 819,7	9 250,0	-	197 378,6	182 702,6
	82 475,4	49 833,5	55 819,7	9 250,0	2 094,1	199 472,7	184 791,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	-	19	19	20

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation</b>		
Aide aux entreprises	30 636,2	32 206,6
Appui aux projets stratégiques d'investissement	42 000,0	42 000,0
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	36 345,0	39 200,0
Investissement Québec - aide à certains projets industriels d'intérêt économique	66 662,0	33 850,0
Mesures de soutien à la recherche - autres	88 790,0	82 287,6
Soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique	4 496,5	5 746,5
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	53 179,9	46 607,9
Soutien à l'entrepreneuriat	16 980,0	17 580,0
Soutien à l'investissement et au développement des créneaux d'excellence	48 617,7	43 380,0
Soutien aux centres locaux de développement	54 080,0	52 424,4
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	11 008,6	12 602,0
Autres crédits de transfert	1 599,3	5 487,2
<b>Total du programme 1</b>	<b>454 395,2</b>	<b>413 372,2</b>
<b>Programme 2 - Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation</b>		
Centre de recherche industrielle du Québec	9 250,0	9 250,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	82 475,4	75 200,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	55 819,7	49 419,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 833,5	48 832,9
<b>Total du programme 2</b>	<b>197 378,6</b>	<b>182 702,6</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>651 773,8</b>	<b>596 074,8</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	211 545,7	181 327,5
Entreprises et organismes d'État	18 780,8	21 779,8
Établissements de santé et de services sociaux	60 736,0	62 334,9
Institutions d'enseignement	93 093,7	88 989,8
Municipalités	18 285,0	14 585,0
Organismes à but non lucratif	217 736,2	197 548,9
Personnes	31 596,4	29 508,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>651 773,8</b>	<b>596 074,8</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>8 515,6</b>	8 515,6
Fonctionnement	<b>10 285,2</b>	13 284,2
Capital	<b>7 206,0</b>	8 206,0
Intérêt	<b>23 356,5</b>	16 104,1
Support	<b>602 410,5</b>	549 964,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>651 773,8</b>	596 074,8

# Éducation, Loisir et Sport

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Administration et consultation	154 972,4	16 041,9	16 578,3	<b>155 508,8</b>	163 134,9
2. Formation en tourisme et hôtellerie	23 427,1	-	-	<b>23 427,1</b>	22 492,8
3. Aide financière aux études	451 271,9	5 298,9	140 583,5	<b>586 556,5</b>	569 938,7
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 270 242,4	-	-	<b>8 270 242,4</b>	8 059 054,9
5. Enseignement supérieur	4 674 142,1	-	-	<b>4 674 142,1</b>	4 595 540,7
6. Développement du loisir et du sport	65 295,3	-	-	<b>65 295,3</b>	63 545,3
7. Régimes de retraite	791 697,5	-	-	<b>791 697,5</b>	776 165,6
	<u>14 431 048,7</u>	<u>21 340,8</u>	<u>157 161,8</u>	<b>14 566 869,7</b>	<u>14 249 872,9</u>
Moins : Crédits permanents				<b>797 707,1</b>	782 175,2
<b>Crédits à voter</b>				<b>13 769 162,6</b>	<u>13 467 697,7</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>99 666,0</b>	97 944,6
Fonctionnement	<b>78 857,4</b>	83 681,8
Transfert	<b>14 246 525,3</b>	13 796 339,8
Créances douteuses et autres	<b>6 000,0</b>	6 000,0
<b>Total</b>	<b>14 431 048,7</b>	<u>13 983 966,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>18 561,8</b>	28 153,7
Prêts, placements, avances et autres	<b>138 600,0</b>	264 219,4
<b>Total</b>	<b>157 161,8</b>	<u>292 373,1</u>
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>1 349</b>	1 382
<b>Effectif total</b>	<b>1 349</b>	<u>1 382</u>

## Programme 1 Administration et consultation

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Direction	11 802,6	152,4	76,0	<b>11 726,2</b>	11 376,7
2. Information, communication et administration	76 727,8	15 274,3	15 488,0	<b>76 941,5</b>	85 048,4
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	35 525,9	343,3	375,4	<b>35 558,0</b>	35 880,1
4. Administration de l'enseignement supérieur	10 969,2	72,3	79,9	<b>10 976,8</b>	10 965,8
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	8 984,2	77,2	75,0	<b>8 982,0</b>	9 109,5
6. Conseil supérieur de l'éducation	2 775,0	18,3	20,0	<b>2 776,7</b>	2 565,7

Suite à la page 91

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	6 865,9	29 374,3	26 532,6	8 501,8	7 075,8	2 159,2	80 509,6
Fonctionnement	2 297,8	47 353,5	8 993,3	2 467,4	1 908,4	615,8	63 636,2
Transfert	2 638,9	-	-	-	-	-	2 638,9
	11 802,6	76 727,8	35 525,9	10 969,2	8 984,2	2 775,0	146 784,7
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	76,0	15 488,0	375,4	79,9	75,0	20,0	16 114,3
	76,0	15 488,0	375,4	79,9	75,0	20,0	16 114,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	78	321	412	145	111	29	1 096

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
7. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 596,1	14,1	14,0	<b>2 596,0</b>	2 539,8
8. Administration du loisir et du sport	5 591,6	90,0	450,0	<b>5 951,6</b>	5 648,9
	<u>154 972,4</u>	<u>16 041,9</u>	<u>16 578,3</u>	<b>155 508,8</b>	163 134,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>155 499,2</b>	163 125,3

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	80 509,6	1 949,6	3 317,3	<b>85 776,5</b>	83 966,8
Fonctionnement	63 636,2	646,5	2 074,3	<b>66 357,0</b>	66 397,0
Transfert	2 638,9	-	200,0	<b>2 838,9</b>	2 838,9
	<u>146 784,7</u>	<u>2 596,1</u>	<u>5 591,6</u>	<b>154 972,4</b>	153 202,7
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	16 114,3	14,0	450,0	<b>16 578,3</b>	26 315,3
	<u>16 114,3</u>	<u>14,0</u>	<u>450,0</u>	<b>16 578,3</b>	26 315,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	1 096	25	53	<b>1 174</b>	1 205

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	23 427,1	-	-	<b>23 427,1</b>	22 492,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>23 427,1</b>	22 492,8

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>				
Transfert	23 427,1		<b>23 427,1</b>	22 492,8
	<u>23 427,1</u>		<b>23 427,1</b>	22 492,8

## Programme 3

### Aide financière aux études

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Bourses consécutives aux prêts	334 771,7	-	-	-	334 771,7	311 736,9
2. Intérêts et remboursements aux banques	76 301,1	-	-	138 600,0	214 901,1	223 874,9
3. Autres bourses	13 809,2	-	-	-	13 809,2	11 309,2
4. Administration de l'aide financière aux études	26 389,9	5 298,9	-	1 983,5	23 074,5	23 017,7
	451 271,9	5 298,9	-	140 583,5	586 556,5	569 938,7
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 2					6 000,0	6 000,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>580 556,5</b>	<b>563 938,7</b>

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	-	-	-	13 889,5	13 889,5	13 977,8
Fonctionnement	-	-	-	12 500,4	12 500,4	17 284,8
Transfert	334 771,7	70 301,1	13 809,2	-	418 882,0	402 321,0
Créances douteuses et autres	-	6 000,0	-	-	6 000,0	6 000,0
	334 771,7	76 301,1	13 809,2	26 389,9	451 271,9	439 583,6
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	1 983,5	1 983,5	1 838,4
Prêts, placements, avances et autres	-	138 600,0	-	-	138 600,0	138 600,0
	-	138 600,0	-	1 983,5	140 583,5	140 438,4
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	175	175	177

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

## Programme 4

### Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Commissions scolaires	6 614 729,7	-	-	<b>6 614 729,7</b>	6 371 175,1
2. Commissions scolaires à statut particulier	247 726,2	-	-	<b>247 726,2</b>	227 381,6
3. Service de la dette des commissions scolaires*	593 368,7	-	-	<b>593 368,7</b>	700 499,2
4. Enseignement privé	465 527,9	-	-	<b>465 527,9</b>	444 067,4
5. Soutien à des partenaires en éducation	51 236,7	-	-	<b>51 236,7</b>	49 846,8

Suite à la page 95

Ce programme vise à rendre accessible aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

\* Le budget d'investissements 2008-2009 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour l'inscription des engagements à l'égard des commissions scolaires du Nord à la suite de la réforme comptable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Transfert	6 614 729,7	247 726,2	593 368,7	465 527,9	51 236,7	7 972 589,2
	6 614 729,7	247 726,2	593 368,7	465 527,9	51 236,7	7 972 589,2
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

## Programme 4 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
6. Aide au transport scolaire	297 653,2	-	-	297 653,2	266 084,8
	8 270 242,4	-	-	8 270 242,4	8 059 054,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>8 270 242,4</b>	<b>8 059 054,9</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
Transfert	7 972 589,2	297 653,2		8 270 242,4	7 974 854,9
	7 972 589,2	297 653,2		8 270 242,4	7 974 854,9
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	-	-		-	84 200,0
	-	-		-	84 200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

## Programme 5 Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Cégeps	1 535 426,2	-	-	<b>1 535 426,2</b>	1 494 723,3
2. Universités*	2 481 104,1	-	-	<b>2 481 104,1</b>	2 501 255,9
3. Enseignement privé au collégial	104 733,7	-	-	<b>104 733,7</b>	99 983,5
4. Service de la dette des cégeps	202 410,3	-	-	<b>202 410,3</b>	201 335,1
5. Service de la dette des universités	344 033,3	-	-	<b>344 033,3</b>	291 848,9

Suite à la page 97

Ce programme vise à rendre accessibles, aux étudiantes et aux étudiants des secteurs collégial public et privé et universitaire, les services d'enseignement, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

\* Le budget d'investissements 2008-2009 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour l'inscription sur une base d'exercice des dépenses de transfert effectuées aux universités à titre de subvention de fonctionnement liées à l'effectif étudiant à la suite de la réforme comptable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Transfert	1 535 426,2	2 481 104,1	104 733,7	202 410,3	344 033,3	4 667 707,6
	1 535 426,2	2 481 104,1	104 733,7	202 410,3	344 033,3	4 667 707,6
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

## Programme 5 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
6. Soutien à des partenaires en éducation	6 434,5	-	-	<b>6 434,5</b>	6 394,0
	<u>4 674 142,1</u>	-	-	<b>4 674 142,1</b>	<u>4 595 540,7</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 674 142,1</b>	4 595 540,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
Transfert	4 667 707,6	6 434,5		<b>4 674 142,1</b>	4 554 121,3
	<u>4 667 707,6</u>	<u>6 434,5</u>		<b>4 674 142,1</b>	<u>4 554 121,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	-	-		-	41 419,4
	-	-		-	41 419,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments.

## Programme 6

### Développement du loisir et du sport

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	37 872,9	-	-	<b>37 872,9</b>	37 872,9
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	27 422,4	-	-	<b>27 422,4</b>	25 672,4
	65 295,3	-	-	<b>65 295,3</b>	63 545,3
<b>Crédit à voter</b>				<b>65 295,3</b>	63 545,3

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2009-2010	2008-2009
	1	2		
(000 \$)				
Transfert	37 872,9	27 422,4	<b>65 295,3</b>	63 545,3
	37 872,9	27 422,4	<b>65 295,3</b>	63 545,3

## Programme 7

### Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Régime de retraite des enseignants	92 605,2	-	-	<b>92 605,2</b>	93 804,2
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	619 047,7	-	-	<b>619 047,7</b>	603 953,2
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	80 044,6	-	-	<b>80 044,6</b>	78 408,2
	<u>791 697,5</u>	-	-	<b>791 697,5</b>	<u>776 165,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)					
Élément 1				<b>92 605,2</b>	93 804,2
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 2				<b>619 047,7</b>	603 953,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 3				<b>80 044,6</b>	78 408,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>-</b>	<b>-</b>

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2009-2010	2008-2009
	1	2	3		
(000 \$)					
Transfert	92 605,2	619 047,7	80 044,6	<b>791 697,5</b>	776 165,6
	<u>92 605,2</u>	<u>619 047,7</u>	<u>80 044,6</u>	<b>791 697,5</b>	<u>776 165,6</u>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration et consultation</b>		
Autres crédits de transfert	2 838,9	2 838,9
<b>Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie</b>		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	23 427,1	22 492,8
<b>Programme 3 - Aide financière aux études</b>		
Bourses consécutives aux prêts	334 771,7	311 736,9
Intérêts et remboursements aux banques	70 301,1	79 274,9
Autres crédits de transfert	13 809,2	11 309,2
Total du programme 3	418 882,0	402 321,0
<b>Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire</b>		
Comités patronaux de négociation	11 580,0	11 580,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	6 862 455,9	6 598 556,7
Enseignement privé	465 527,9	444 067,4
Programme d'action communautaire	17 375,2	17 135,3
Service de la dette des commissions scolaires	593 368,7	616 299,2
Transport scolaire	297 653,2	266 084,8
Autres crédits de transfert	22 281,5	21 131,5
Total du programme 4	8 270 242,4	7 974 854,9
<b>Programme 5 - Enseignement supérieur</b>		
Cégeps	1 535 426,2	1 494 723,3
Enseignement privé au collégial	104 733,7	99 983,5
Service de la dette des cégeps	202 410,3	201 335,1
Service de la dette des universités	344 033,3	291 848,9
Universités	2 481 104,1	2 459 836,5
Autres crédits de transfert	6 434,5	6 394,0
Total du programme 5	4 674 142,1	4 554 121,3
<b>Programme 6 - Développement du loisir et du sport</b>		
Équipe Québec	6 000,0	6 000,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	15 142,0	15 142,0
Promotion du sport	18 547,4	16 797,4
Soutien aux équipements de loisir	1 368,0	1 368,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	21 362,9	21 362,9
Autres crédits de transfert	300,0	300,0
Total du programme 6	65 295,3	63 545,3
<b>Programme 7 - Régimes de retraite</b>		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	619 047,7	603 953,2
Régime de retraite des enseignants	92 605,2	93 804,2
Régime de retraite du personnel d'encadrement	80 044,6	78 408,2
Total du programme 7	791 697,5	776 165,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14 246 525,3</b>	<b>13 796 339,8</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par bénéficiaires**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Entreprises et organismes d'État	<b>23 427,1</b>	22 492,8
Établissements de santé et de services sociaux	<b>2 575,0</b>	2 575,0
Institutions d'enseignement	<b>13 683 450,8</b>	13 253 941,0
Municipalités	<b>1 368,0</b>	1 368,0
Organismes à but non lucratif	<b>110 822,4</b>	107 642,0
Personnes	<b>424 882,0</b>	408 321,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14 246 525,3</b>	13 796 339,8

**Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>10 620 786,2</b>	10 251 815,3
Fonctionnement	<b>1 578 470,0</b>	1 588 786,5
Capital	<b>641 467,6</b>	606 554,9
Intérêt	<b>564 828,9</b>	559 520,3
Support	<b>840 972,6</b>	789 662,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14 246 525,3</b>	13 796 339,8



# Emploi et Solidarité sociale

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Mesures d'aide à l'emploi	873 148,0	-	-	-	<b>873 148,0</b>	913 704,7
2. Mesures d'aide financière	2 827 489,3	-	-	1 000,0	<b>2 828 489,3</b>	2 762 152,4
3. Administration	465 602,1	1 165,3	-	1 759,6	<b>466 196,4</b>	470 757,7
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 122,0	5,6	-	1 225,0	<b>63 341,4</b>	76 163,8
	<u>4 228 361,4</u>	<u>1 170,9</u>		<u>3 984,6</u>	<b>4 231 175,1</b>	<u>4 222 778,6</u>
Moins :						
Crédits permanents					<b>5 874,1</b>	6 144,1
Autres crédits déjà votés					<b>279 000,0</b>	279 000,0
<b>Crédits à voter*</b>					<b>3 946 301,0</b>	<u>3 937 634,5</u>

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>312 750,4</b>	315 571,4
Fonctionnement	<b>143 956,5</b>	142 504,8
Affectation à un fonds spécial	<b>790 255,4</b>	830 037,1
Transfert	<b>2 975 534,6</b>	2 925 717,1
Créances douteuses et autres	<b>5 864,5</b>	6 134,5
<b>Total</b>	<b>4 228 361,4</b>	<u>4 219 964,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 119,6</b>	1 119,6
Prêts, placements, avances et autres	<b>2 865,0</b>	2 865,0
<b>Total</b>	<b>3 984,6</b>	<u>3 984,6</u>
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>5 848</b>	5 998
Effectif des fonds spéciaux	<b>93</b>	95
<b>Effectif total</b>	<b>5 941</b>	<u>6 093</u>

## Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Mesures d'aide à l'emploi	752 548,0	-	-	<b>752 548,0</b>	793 104,7
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	4 600,0	-	-	<b>4 600,0</b>	4 600,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en oeuvre du Pacte pour l'emploi*	116 000,0	-	-	<b>116 000,0</b>	116 000,0
	873 148,0	-	-	<b>873 148,0</b>	913 704,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>873 148,0</b>	913 704,7

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. F-5). Il favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2009-2010	2008-2009
			(000 \$)		
Rémunération	-	4 600,0	9 000,0	<b>13 600,0</b>	13 600,0
Affectation à un fonds spécial	752 548,0	-	-	<b>752 548,0</b>	793 104,7
Transfert	-	-	107 000,0	<b>107 000,0</b>	107 000,0
	752 548,0	4 600,0	116 000,0	<b>873 148,0</b>	913 704,7



## Programme 3 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Direction	14 317,3	-	-	-	14 317,3	14 337,3
2. Services à la gestion	158 944,2	1 165,3	-	1 109,6	158 888,5	159 810,0
3. Centre de recouvrement	8 542,0	-	-	650,0	9 192,0	9 192,0
4. Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	18 790,1	-	-	-	18 790,1	21 055,6
5. Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	258 947,2	-	-	-	258 947,2	260 301,5

Suite à la page 107

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	10 413,7	36 037,5	6 604,1	10 397,8	228 327,8	291 780,9
Fonctionnement	3 403,6	103 765,4	1 937,9	3 051,1	30 619,4	142 777,4
Affectation à un fonds spécial	-	19 141,3	-	-	-	19 141,3
Transfert	500,0	-	-	5 341,2	-	5 841,2
	14 317,3	158 944,2	8 542,0	18 790,1	258 947,2	459 540,8
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	1 109,6	-	-	-	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	-	-	650,0	-	-	650,0
	-	1 109,6	650,0	-	-	1 759,6
<b>Effectif total (en ETC)</b>	202	658	229	206	4 425	5 720

## Programme 3 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
6. Politiques et analyse stratégique	6 061,3	-	-	6 061,3	6 061,3
	465 602,1	1 165,3	1 759,6	466 196,4	470 757,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter*</b>				<b>466 186,8</b>	<b>470 748,1</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
				(000 \$)	(000 \$)
Rémunération	291 780,9	5 409,9		297 190,8	300 011,8
Fonctionnement	142 777,4	626,4		143 403,8	141 958,6
Affectation à un fonds spécial	19 141,3	-		19 141,3	20 091,3
Transfert	5 841,2	25,0		5 866,2	8 101,7
	459 540,8	6 061,3		465 602,1	470 163,4
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 109,6	-		1 109,6	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	650,0	-		650,0	650,0
	1 759,6	-		1 759,6	1 759,6
<b>Effectif total (en ETC)</b>	5 720	101		5 821	5 971

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 3 peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 4

### Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Développement de la Capitale-Nationale	62 122,0	5,6	1 225,0	<b>63 341,4</b>	76 163,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				<b>364,5</b>	634,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>62 976,9</b>	75 529,3

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
(000 \$)				
Rémunération	1 959,6		<b>1 959,6</b>	1 959,6
Fonctionnement	552,7		<b>552,7</b>	546,2
Affectation à un fonds spécial	2 464,4		<b>2 464,4</b>	2 464,4
Transfert	56 780,8		<b>56 780,8</b>	69 339,7
Créances douteuses et autres	364,5		<b>364,5</b>	634,5
	<u>62 122,0</u>		<b>62 122,0</b>	74 944,4
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	10,0		<b>10,0</b>	10,0
Prêts, placements, avances et autres	1 215,0		<b>1 215,0</b>	1 215,0
	<u>1 225,0</u>		<b>1 225,0</b>	1 225,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>27</b>		<b>27</b>	<b>27</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>464 436,8</b>	468 998,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Crédit au net	<b>463 436,8</b>	467 998,1

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées, ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 1 000 000 \$ et 4 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 35 % des revenus qui excèdent 4 000 000 \$.

**Crédits à voter pour des dépenses imputables  
à l'exercice financier 2010-2011**

---

	<b>2010-2011</b>
	<b>(000 \$)</b>
<hr/> <b>Budget de dépenses</b> <hr/>	
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>	
<b>Élément 1 - Aide aux personnes et aux familles</b>	
Transfert	275 000,0
<b>Élément 3 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</b>	
Transfert	4 000,0
Total du programme	<hr/> 279 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<hr/> <b>279 000,0</b> <hr/>

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2010, de prestations imputables à l'exercice financier 2010-2011.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Fonds de développement du marché du travail	752 548,0	793 104,7
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	6 782,7	7 057,7
Fonds québécois d'initiatives sociales	9 319,0	7 319,0
Total du programme 2	16 101,7	14 376,7
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19 141,3	20 091,3
Total du programme 3	19 141,3	20 091,3
<b>Programme 4 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Fonds de développement régional	2 464,4	2 464,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>790 255,4</b>	<b>830 037,1</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>93</b>	<b>95</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Fonctionnement	1 210,1	1 210,1
Capital	16 441,3	17 391,3
Intérêt	1 500,0	1 500,0
Support	771 104,0	809 935,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>790 255,4</b>	<b>830 037,1</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Pacte pour l'emploi	107 000,0	107 000,0
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Action communautaire	2 970,1	2 750,3
Aide aux personnes et aux familles	2 778 362,0	2 714 179,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	23 449,5	23 240,4
Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires	1 106,0	1 106,0
Total du programme 2	2 805 887,6	2 741 275,7
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Tribunal administratif du Québec	5 341,2	7 556,7
Autres crédits de transfert	525,0	545,0
Total du programme 3	5 866,2	8 101,7
<b>Programme 4 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Aide à la Ville de Québec	24 800,0	19 800,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	7 765,7	7 312,7
Commission de la capitale nationale du Québec	18 386,4	19 398,3
Fêtes du 400e anniversaire de la Ville de Québec - Société du 400e anniversaire de Québec	-	17 000,0
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 828,7	5 828,7
Total du programme 4	56 780,8	69 339,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 975 534,6</b>	<b>2 925 717,1</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	37 894,0	36 319,0
Entreprises et organismes d'État	25 802,6	28 986,8
Municipalités	24 800,0	19 800,0
Organismes à but non lucratif	30 925,5	46 147,7
Personnes	2 856 112,5	2 794 463,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 975 534,6</b>	<b>2 925 717,1</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>7 697,2</b>	9 248,8
Fonctionnement	<b>8 405,4</b>	8 355,9
Capital	<b>4 919,2</b>	6 351,3
Intérêt	<b>4 780,8</b>	5 030,8
Support	<b>2 949 732,0</b>	2 896 730,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 975 534,6</b>	2 925 717,1



## Famille et Aînés

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Planification, recherche et administration	32 985,5	4 314,9	26 470,1	<b>55 140,7</b>	49 807,3
2. Mesures d'aide à la famille	1 974 454,3	-	1 054,4	<b>1 975 508,7</b>	1 869 120,1
3. Condition des aînés	18 465,3	-	-	<b>18 465,3</b>	14 423,3
4. Curateur public	40 548,1	2 000,0	11 600,0	<b>50 148,1</b>	46 913,5
	<u>2 066 453,2</u>	<u>6 314,9</u>	<u>39 124,5</u>	<b>2 099 262,8</b>	<u>1 980 264,2</u>
Moins :					
Crédits permanents				<b>119,2</b>	609,6
Autres crédits déjà votés				<b>170 000,0</b>	170 000,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>1 929 143,6</b>	<u>1 809 654,6</u>

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>59 203,0</b>	59 186,5
Fonctionnement	<b>28 269,5</b>	22 253,3
Transfert	<b>1 978 780,7</b>	1 864 398,8
Créances douteuses et autres	<b>200,0</b>	800,0
<b>Total</b>	<b>2 066 453,2</b>	<u>1 946 638,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>38 122,5</b>	36 122,5
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 002,0</b>	1 002,0
<b>Total</b>	<b>39 124,5</b>	<u>37 124,5</u>
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>993</b>	1 009
<b>Effectif total</b>	<b>993</b>	<u>1 009</u>

## Programme 1 Planification, recherche et administration

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Planification, recherche et administration	32 985,5	4 314,9	26 470,1	55 140,7	49 807,3
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				19,2	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>55 121,5</b>	<b>49 797,7</b>

Ce programme vise à assurer, d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
		(000 \$)		
Rémunération	12 241,3		12 241,3	12 270,5
Fonctionnement	15 712,6		15 712,6	10 889,0
Transfert	5 031,6		5 031,6	1 676,6
	32 985,5		32 985,5	24 836,1
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	26 468,1		26 468,1	26 468,1
Prêts, placements, avances et autres	2,0		2,0	2,0
	26 470,1		26 470,1	26 470,1
<b>Effectif total (en ETC)</b>	124		124	126

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Gestion des services à la famille	23 633,2	-	52,4	<b>23 685,6</b>	23 520,7
2. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 818 279,3	-	1 000,0	<b>1 819 279,3</b>	1 716 816,0
3. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	28 632,4	-	-	<b>28 632,4</b>	27 411,4
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	54 400,0	-	-	<b>54 400,0</b>	51 400,0
5. Soutien aux enfants	32 083,6	-	-	<b>32 083,6</b>	32 833,6
6. Organismes communautaires	16 268,3	-	-	<b>16 268,3</b>	15 980,6

Suite à la page 118

Ce programme assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il permet de développer et de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant leur soutien financier. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il permet le financement de l'administration des prestations du soutien aux enfants, le financement d'organismes communautaires et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
(000 \$)							
Rémunération	13 625,3	-	-	-	-	-	13 625,3
Fonctionnement	969,4	-	-	-	-	-	969,4
Transfert	9 038,5	1 818 179,3	28 632,4	54 400,0	32 083,6	16 268,3	1 958 602,1
Créances douteuses et autres	-	100,0	-	-	-	-	100,0
	<u>23 633,2</u>	<u>1 818 279,3</u>	<u>28 632,4</u>	<u>54 400,0</u>	<u>32 083,6</u>	<u>16 268,3</u>	<u>1 973 296,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	52,4	-	-	-	-	-	52,4
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0
	<u>52,4</u>	<u>1 000,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 052,4</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>248</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>248</b>

## Programme 2 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
7. Conseil de la famille et de l'enfance	1 157,5	-	2,0	<b>1 159,5</b>	1 157,8
	<u>1 974 454,3</u>	-	1 054,4	<b>1 975 508,7</b>	1 869 120,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				-	500,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2008-2009 (2008, c. 6); Loi n° 1 sur les crédits, 2007-2008 (2007, c. 5)				<b>170 000,0</b>	170 000,0
<b>Crédit à voter*</b>				<b>1 805 508,7</b>	1 698 620,1

\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2010-2011 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
Rémunération	13 625,3	870,9		<b>14 496,2</b>	14 496,2
Fonctionnement	969,4	286,6		<b>1 256,0</b>	1 254,3
Transfert	1 958 602,1	-		<b>1 958 602,1</b>	1 851 615,2
Créances douteuses et autres	100,0	-		<b>100,0</b>	700,0
	<u>1 973 296,8</u>	<u>1 157,5</u>		<b>1 974 454,3</b>	1 868 065,7
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	52,4	2,0		<b>54,4</b>	54,4
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-		<b>1 000,0</b>	1 000,0
	<u>1 052,4</u>	<u>2,0</u>		<b>1 054,4</b>	1 054,4
<b>Effectif total (en ETC)</b>	248	13		<b>261</b>	268

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 7 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert » de cet élément.

## Programme 3

### Condition des aînés

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Conseil des aînés	1 098,4	-	-	<b>1 098,4</b>	1 096,4
2. Secrétariat aux aînés	14 366,9	-	-	<b>14 366,9</b>	13 326,9
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour améliorer l'alimentation en CHSLD*	3 000,0	-	-	<b>3 000,0</b>	-
	18 465,3	-	-	<b>18 465,3</b>	14 423,3
<b>Crédit à voter</b>				<b>18 465,3</b>	14 423,3

Ce programme assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés dans la société québécoise et cela en vue d'un Québec équitable pour toutes les générations.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	675,5	1 409,1	-	<b>2 084,6</b>	2 038,9
Fonctionnement	417,9	815,8	-	<b>1 233,7</b>	1 277,4
Transfert	5,0	12 142,0	3 000,0	<b>15 147,0</b>	11 107,0
	1 098,4	14 366,9	3 000,0	<b>18 465,3</b>	14 423,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>29</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4 Curateur public

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Curateur public*	40 548,1	2 000,0	11 600,0	<b>50 148,1</b>	46 913,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				<b>100,0</b>	100,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>50 048,1</b>	46 813,5

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

\* La Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le Curateur public en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2009-2010, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 10 200 000 \$.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	30 380,9		<b>30 380,9</b>	30 380,9
Fonctionnement	10 067,2		<b>10 067,2</b>	8 832,6
Créances douteuses et autres	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	<u>40 548,1</u>		<b>40 548,1</b>	39 313,5
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	11 600,0		<b>11 600,0</b>	9 600,0
	<u>11 600,0</u>		<b>11 600,0</b>	9 600,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>579</b>		<b>579</b>	586

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédits à voter pour des dépenses imputables  
à l'exercice financier 2010-2011**

---

	<b>2010-2011</b>
	<b>(000 \$)</b>
<b>Budget de dépenses</b>	
<hr/>	
<b>Programme 2 - Mesures d'aide à la famille</b>	
<b>Élément 2 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde</b>	
Transfert	215 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<hr/> 215 000,0

---

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2010, de prestations imputables à l'exercice financier 2010-2011.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Planification, recherche et administration</b>		
Autres crédits de transfert	5 031,6	1 676,6
<b>Programme 2 - Mesures d'aide à la famille</b>		
Administration du soutien aux enfants par la Régie des rentes du Québec	31 983,6	32 233,6
Allocation familiale et allocation pour enfant handicapé	100,0	100,0
Organismes communautaires - famille	16 268,3	15 980,6
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	54 400,0	51 400,0
Subvention annuelle des garderies	372 888,5	343 608,5
Subvention de la garde en milieu familial	498 781,0	477 492,1
Subvention des centres de la petite enfance	944 009,8	892 015,4
Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	28 632,4	27 411,4
Subventions de développement et d'investissements	2 500,0	2 500,0
Autres crédits de transfert	9 038,5	8 873,6
Total du programme 2	1 958 602,1	1 851 615,2
<b>Programme 3 - Condition des aînés</b>		
Programme d'amélioration de l'alimentation en centre d'hébergement et de soins de longue durée	3 000,0	-
Programme du Coeur à l'action pour les aînés du Québec	1 600,0	1 600,0
Soutien aux initiatives visant le respect des aînés	5 000,0	5 000,0
Stratégie d'action en faveur des aînés	3 662,0	3 662,0
Tables régionales de concertation des aînés	720,0	680,0
Autres crédits de transfert	1 165,0	165,0
Total du programme 3	15 147,0	11 107,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 978 780,7</b>	<b>1 864 398,8</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	372 888,5	343 608,5
Entreprises et organismes d'État	31 983,6	32 233,6
Établissements de santé et de services sociaux	3 000,0	-
Municipalités	4 500,0	3 500,0
Organismes à but non lucratif	1 511 908,6	1 433 556,7
Personnes	54 500,0	51 500,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 978 780,7</b>	<b>1 864 398,8</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>17 001,3</b>	16 269,0
Fonctionnement	<b>14 982,3</b>	15 964,6
Capital	<b>18 771,8</b>	16 243,1
Intérêt	<b>12 360,6</b>	13 668,3
Support	<b>1 915 664,7</b>	1 802 253,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 978 780,7</b>	1 864 398,8



# Finances

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
	2009-2010				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Direction du Ministère	45 394,3	1 050,0	1 075,5	<b>45 419,8</b>	46 456,3
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	132 447,7	430,0	890,5	<b>132 908,2</b>	118 837,4
3. Service de la dette	6 104 000,0	-	-	<b>6 104 000,0</b>	6 589 000,0
	<u>6 281 842,0</u>	<u>1 480,0</u>	<u>1 966,0</u>	<b>6 282 328,0</b>	6 754 293,7
Moins : Crédits permanents				<b>6 110 352,3</b>	6 576 352,3
<b>Crédits à voter</b>				<b>171 975,7</b>	177 941,4

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>49 624,6</b>	51 758,6
Fonctionnement	<b>109 594,9</b>	94 631,6
Service de la dette	<b>6 104 000,0</b>	6 589 000,0
Affectation à un fonds spécial	<b>450,0</b>	450,0
Transfert	<b>18 172,5</b>	17 872,5
<b>Total</b>	<b>6 281 842,0</b>	6 753 712,7
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 936,0</b>	2 320,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>30,0</b>	10,0
<b>Total</b>	<b>1 966,0</b>	2 330,0
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>717</b>	734
Effectif des fonds spéciaux	<b>17</b>	17
<b>Effectif total</b>	<b>734</b>	751

## Programme 1

### Direction du Ministère

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Direction et services à la gestion	31 071,8	1 050,0	1 075,5	<b>31 097,3</b>	32 133,8
2. Institut de la statistique du Québec	14 322,5	-	-	<b>14 322,5</b>	14 322,5
3. Société de financement des infrastructures locales du Québec*	-	-	-	-	-
	45 394,3	1 050,0	1 075,5	<b>45 419,8</b>	46 456,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>45 410,2</b>	46 446,7

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

\* En 2008-2009, une contribution du gouvernement de 132 200 000 \$ a été effectuée à cet organisme.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
(000 \$)					
Rémunération	13 270,5	-	-	<b>13 270,5</b>	14 364,8
Fonctionnement	17 501,3	-	-	<b>17 501,3</b>	17 689,3
Transfert	300,0	14 322,5	-	<b>14 622,5</b>	14 522,5
	31 071,8	14 322,5	-	<b>45 394,3</b>	46 576,6
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 045,5	-	-	<b>1 045,5</b>	1 100,7
Prêts, placements, avances et autres	30,0	-	-	<b>30,0</b>	10,0
	1 075,5	-	-	<b>1 075,5</b>	1 110,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	140	-	-	<b>140</b>	142

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	17 588,8	-	-	<b>17 588,8</b>	20 343,1
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 654,0	-	280,5	<b>7 934,5</b>	8 068,3
3. Frais de services bancaires	6 342,7	-	-	<b>6 342,7</b>	6 342,7
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	15 664,0	430,0	610,0	<b>15 844,0</b>	15 996,0
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	15 600,0	-	-	<b>15 600,0</b>	9 431,1
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	69 598,2	-	-	<b>69 598,2</b>	58 656,2

Suite à la page 128

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	14 822,8	7 023,3	-	14 508,0	-	-	36 354,1
Fonctionnement	2 766,0	630,7	6 342,7	1 156,0	11 600,0	69 598,2	92 093,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	450,0	-	450,0
Transfert	-	-	-	-	3 550,0	-	3 550,0
	<u>17 588,8</u>	<u>7 654,0</u>	<u>6 342,7</u>	<u>15 664,0</u>	<u>15 600,0</u>	<u>69 598,2</u>	<u>132 447,7</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	280,5	-	610,0	-	-	890,5
	-	<u>280,5</u>	-	<u>610,0</u>	-	-	<u>890,5</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	218	126	-	233	-	-	577

## Programme 2 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation*	-	-	-	-	-
	132 447,7	430,0	890,5	<b>132 908,2</b>	118 837,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				<b>6 342,7</b>	6 342,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>126 565,5</b>	112 494,7

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

En 2008-2009, la dépense probable inclut une somme de 100 000 000 \$ à l'égard de l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation. Cette somme sera transférée aux ministères concernés une fois que les ajustements seront connus lors de la fermeture de l'exercice.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
Rémunération	36 354,1	-		<b>36 354,1</b>	37 393,8
Fonctionnement	92 093,6	-		<b>92 093,6</b>	76 942,3
Affectation à un fonds spécial	450,0	-		<b>450,0</b>	450,0
Transfert	3 550,0	-		<b>3 550,0</b>	3 350,0
	132 447,7	-		<b>132 447,7</b>	118 136,1
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	890,5	-		<b>890,5</b>	1 219,3
	890,5	-		<b>890,5</b>	1 219,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>577</b>	-		<b>577</b>	592

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Fonds de financement	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	450,0	450,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>450,0</b>	<b>450,0</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Fonctionnement	450,0	450,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>450,0</b>	<b>450,0</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Direction du Ministère</b>		
Institut de la statistique du Québec	14 322,5	14 322,5
Autres crédits de transfert	300,0	200,0
Total du programme 1	14 622,5	14 522,5
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Autres crédits de transfert	3 550,0	3 350,0
<b>Total du portefeuille</b>	18 172,5	17 872,5

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	14 322,5	14 322,5
Institutions d'enseignement	1 000,0	-
Organismes à but non lucratif	2 850,0	3 550,0
<b>Total du portefeuille</b>	18 172,5	17 872,5

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	11 703,7	11 626,4
Fonctionnement	2 618,8	2 696,1
Support	3 850,0	3 550,0
<b>Total du portefeuille</b>	18 172,5	17 872,5



# Immigration et Communautés culturelles

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	295 553,2	2 551,7	6 712,0	<b>299 713,5</b>	273 680,2
2. Organisme relevant du ministre	830,0	8,0	3,0	<b>825,0</b>	802,0
	296 383,2	2 559,7	6 715,0	<b>300 538,5</b>	274 482,2
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>300 528,9</b>	274 472,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>62 384,9</b>	60 291,2
Fonctionnement	<b>195 912,8</b>	174 712,2
Transfert	<b>38 085,5</b>	35 323,5
<b>Total</b>	<b>296 383,2</b>	270 326,9
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>6 531,0</b>	6 531,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>184,0</b>	184,0
<b>Total</b>	<b>6 715,0</b>	6 715,0
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>1 052</b>	1 067
<b>Effectif total</b>	<b>1 052</b>	1 067

## Programme 1 Immigration, intégration et communautés culturelles

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Immigration	4 800,0	-	-	-	4 800,0	4 800,0
2. Francisation	62 168,1	-	-	-	62 168,1	56 200,0
3. Intégration, régionalisation et relations interculturelles	48 032,0	-	-	-	48 032,0	44 850,0
4. Direction, information et services centralisés	18 169,6	2 551,7		6 712,0	22 329,9	22 529,9
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants*	162 383,5	-		-	162 383,5	145 300,3
	295 553,2	2 551,7		6 712,0	299 713,5	273 680,2
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
<b>Crédit à voter**</b>					<b>299 703,9</b>	<b>273 670,6</b>

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2009-2010	2008-2009
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	3 602,0	29 479,1	16 756,0	11 964,8	-	61 801,9	59 719,8
Fonctionnement	1 198,0	20 589,0	5 620,5	5 874,8	162 383,5	195 665,8	174 476,6
Transfert	-	12 100,0	25 655,5	330,0	-	38 085,5	35 323,5
	4 800,0	62 168,1	48 032,0	18 169,6	162 383,5	295 553,2	269 519,9
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	6 529,0	-	6 529,0	6 529,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	183,0	-	183,0	183,0
	-	-	-	6 712,0	-	6 712,0	6 712,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	211	260	322	250	-	1 043	1 058

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Organisme relevant du ministre

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Conseil des relations interculturelles	830,0	8,0	3,0	<b>825,0</b>	802,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>825,0</b>	802,0

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant l'intégration et les relations interculturelles.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
(000 \$)				
Rémunération	583,0		<b>583,0</b>	571,4
Fonctionnement	247,0		<b>247,0</b>	235,6
	<u>830,0</u>		<b>830,0</b>	807,0
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	2,0		<b>2,0</b>	2,0
Prêts, placements, avances et autres	1,0		<b>1,0</b>	1,0
	<u>3,0</u>		<b>3,0</b>	3,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>9</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédit au net**

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement et provision)	<b>130 618,0</b>	121 667,9
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>7 800,0</b>	7 800,0
Crédit au net	<b>122 818,0</b>	113 867,9

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 7 800 000 \$ et 41 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 41 000 000 \$.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Programme action diversité	3 550,0	3 550,0
Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants	10 185,0	8 835,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	2 450,0	2 250,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	12 100,0	11 088,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	1 054,0	854,0
Programme de soutien à des projets afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	4 000,0	4 000,0
Programme régional d'intégration	4 416,5	4 416,5
Autres crédits de transfert	330,0	330,0
Total du programme 1	<b>38 085,5</b>	35 323,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>38 085,5</b>	35 323,5

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Municipalités	2 500,0	2 300,0
Organismes à but non lucratif	21 035,5	19 685,5
Personnes	14 550,0	13 338,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>38 085,5</b>	35 323,5

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Support	38 085,5	35 323,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>38 085,5</b>	35 323,5



# Justice

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
	2009-2010				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Activité judiciaire	90 431,9	-	397,8	<b>90 829,7</b>	88 577,7
2. Administration de la justice	267 207,2	12 174,4	27 898,9	<b>282 931,7</b>	274 588,9
3. Justice administrative	11 829,0	-	3,0	<b>11 832,0</b>	11 625,5
4. Aide aux justiciables	229 226,9	87,8	321,0	<b>229 460,1</b>	228 636,8
5. Organisme de protection relevant du ministre	8 112,4	75,0	44,4	<b>8 081,8</b>	7 788,6
6. Poursuites criminelles et pénales	73 617,4	442,0	6 856,4	<b>80 031,8</b>	71 052,8
	<u>680 424,8</u>	<u>12 779,2</u>	<u>35 521,5</u>	<b><u>703 167,1</u></b>	<u>682 270,3</u>
Moins : Crédits permanents				<b><u>158 721,4</u></b>	<u>156 900,4</u>
<b>Crédits à voter</b>				<b><u>544 445,7</u></b>	<u>525 369,9</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>282 487,9</b>	272 080,5
Fonctionnement	<b>174 169,6</b>	170 881,9
Affectation à un fonds spécial	<b>10,1</b>	10,1
Transfert	<b>218 257,2</b>	217 804,7
Créances douteuses et autres	<b>5 500,0</b>	5 500,0
<b>Total</b>	<b><u>680 424,8</u></b>	<u>666 277,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>35 478,4</b>	31 119,3
Prêts, placements, avances et autres	<b>43,1</b>	43,1
<b>Total</b>	<b><u>35 521,5</u></b>	<u>31 162,4</u>
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>3 692</b>	3 729
Effectif des fonds spéciaux	<b>144</b>	148
<b>Effectif total</b>	<b><u>3 836</u></b>	<u>3 877</u>

## Programme 1

### Activité judiciaire

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Magistrature	64 470,7	-		247,5	64 718,2	62 918,2
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 190,5	-		-	2 190,5	2 189,5
3. Soutien à la magistrature	23 566,9	-		150,3	23 717,2	23 266,2
4. Comité sur la rémunération des juges	203,8	-		-	203,8	203,8
	90 431,9	-		397,8	90 829,7	88 577,7
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)						
Élément 1					62 269,0	60 469,0
Élément 2					2 190,5	2 189,5
Élément 4					203,8	203,8
<b>Crédit à voter</b>					<b>26 166,4</b>	<b>25 715,4</b>

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	60 676,9	303,9	21 545,0	-	82 525,8	80 556,1
Fonctionnement	3 793,8	1 886,6	2 021,9	203,8	7 906,1	7 623,8
	64 470,7	2 190,5	23 566,9	203,8	90 431,9	88 179,9
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	247,5	-	150,3	-	397,8	397,8
	247,5	-	150,3	-	397,8	397,8
<b>Effectif total (en ETC)</b>	339	4	466	-	809	818

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Administration de la justice

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	75 840,4	-	1 997,9	<b>77 838,3</b>	77 687,4
2. Affaires juridiques et législatives	35 673,6	-	5,0	<b>35 678,6</b>	35 678,6
3. Direction, planification et services à l'organisation	146 124,7	12 174,4	11 546,0	<b>145 496,3</b>	140 250,4
4. Traitement des infractions et perception des amendes	9 568,5	-	2 379,0	<b>11 947,5</b>	11 575,5
5. Système intégré d'information de justice	-	-	11 971,0	<b>11 971,0</b>	9 397,0
	<u>267 207,2</u>	<u>12 174,4</u>	<u>27 898,9</u>	<b>282 931,7</b>	<u>274 588,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				<b>5 500,0</b>	5 500,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 3				<b>5 106,6</b>	5 106,6
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 3				<b>20,0</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>272 305,1</b>	263 982,3

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2009-2010	2008-2009
			3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	53 598,4	33 632,7	35 210,7	6 618,0	-	<b>129 059,8</b>	128 132,3
Fonctionnement	21 256,4	2 040,9	104 596,2	2 950,5	-	<b>130 844,0</b>	130 086,7
Affectation à un fonds spécial	-	-	10,1	-	-	<b>10,1</b>	10,1
Transfert	985,6	-	807,7	-	-	<b>1 793,3</b>	1 793,3
Créances douteuses et autres	-	-	5 500,0	-	-	<b>5 500,0</b>	5 500,0
	<u>75 840,4</u>	<u>35 673,6</u>	<u>146 124,7</u>	<u>9 568,5</u>	<u>-</u>	<b>267 207,2</b>	<u>265 522,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	1 966,5	5,0	11 538,3	2 379,0	11 971,0	<b>27 859,8</b>	23 525,8
Prêts, placements, avances et autres	31,4	-	7,7	-	-	<b>39,1</b>	39,1
	<u>1 997,9</u>	<u>5,0</u>	<u>11 546,0</u>	<u>2 379,0</u>	<u>11 971,0</u>	<b>27 898,9</b>	<u>23 564,9</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>1 150</b>	<b>393</b>	<b>221</b>	<b>141</b>	<b>9</b>	<b>1 914</b>	<b>1 951</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 peut être reporté en 2010-2011, jusqu'à concurrence de 2 200 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 3

### Justice administrative

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	11 425,0	-	-	<b>11 425,0</b>	11 227,6
2. Conseil de la justice administrative	404,0	-	3,0	<b>407,0</b>	397,9
	<u>11 829,0</u>	-	<u>3,0</u>	<b>11 832,0</b>	<u>11 625,5</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>11 832,0</b>	11 625,5

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2009-2010	2008-2009
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	-	163,4	<b>163,4</b>	163,4
Fonctionnement	-	240,6	<b>240,6</b>	231,5
Transfert	11 425,0	-	<b>11 425,0</b>	11 227,6
	<u>11 425,0</u>	<u>404,0</u>	<b>11 829,0</b>	<u>11 622,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	3,0	<b>3,0</b>	3,0
	-	<u>3,0</u>	<b>3,0</b>	<u>3,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Aide aux justiciables

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Commission des services juridiques	130 285,9	-	-	<b>130 285,9</b>	130 031,4
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	720,5	-	-	<b>720,5</b>	719,9
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	82 549,1	-	-	<b>82 549,1</b>	82 549,1
4. Loi sur le civisme	882,4	-	-	<b>882,4</b>	882,4
5. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 789,0	87,8	321,0	<b>15 022,2</b>	14 454,0
	229 226,9	87,8	321,0	<b>229 460,1</b>	228 636,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 3				<b>82 549,1</b>	82 549,1
Loi visant à favoriser le civisme, (L.R.Q., c. C-20)					
Élément 4				<b>882,4</b>	882,4
<b>Crédit à voter</b>				<b>146 028,6</b>	145 205,3

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2009-2010	2008-2009
			3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	-	-	-	-	10 735,2	<b>10 735,2</b>	10 235,2
Fonctionnement	-	-	9 400,0	-	4 053,8	<b>13 453,8</b>	13 385,6
Transfert	130 285,9	720,5	73 149,1	882,4	-	<b>205 037,9</b>	204 782,8
	130 285,9	720,5	82 549,1	882,4	14 789,0	<b>229 226,9</b>	228 403,6
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	-	318,0	<b>318,0</b>	318,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	3,0	<b>3,0</b>	3,0
	-	-	-	-	321,0	<b>321,0</b>	321,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	-	162	<b>162</b>	162

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5

### Organisme de protection relevant du ministre

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Office de la protection du consommateur	8 112,4	75,0	44,4	<b>8 081,8</b>	7 788,6
<b>Crédit à voter*</b>				<b>8 081,8</b>	7 788,6

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1).

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
(000 \$)				
Rémunération	6 212,7		<b>6 212,7</b>	6 168,7
Fonctionnement	1 898,7		<b>1 898,7</b>	1 725,6
Transfert	1,0		<b>1,0</b>	1,0
	<u>8 112,4</u>		<u><b>8 112,4</b></u>	<u>7 895,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	43,4		<b>43,4</b>	33,4
Prêts, placements, avances et autres	1,0		<b>1,0</b>	1,0
	<u>44,4</u>		<u><b>44,4</b></u>	<u>34,4</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	106		<b>106</b>	107

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6

### Poursuites criminelles et pénales

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Directeur des poursuites criminelles et pénales	73 617,4	442,0	6 856,4	<b>80 031,8</b>	71 052,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>80 031,8</b>	71 052,8

Ce programme géré par le Directeur des poursuites criminelles et pénales permet à ce dernier d'agir comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	53 791,0		<b>53 791,0</b>	46 824,8
Fonctionnement	19 826,4		<b>19 826,4</b>	17 828,7
	<u>73 617,4</u>		<b>73 617,4</b>	64 653,5
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	6 856,4		<b>6 856,4</b>	6 841,3
	<u>6 856,4</u>		<b>6 856,4</b>	6 841,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	698		<b>698</b>	688

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédit au net**

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 5 - Organisme de protection relevant du ministre</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>8 037,4</b>	7 754,2
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>800,0</b>	1 128,0
Crédit au net	<b>7 237,4</b>	6 626,2

Ce crédit au net vise les activités de l'Office de la protection du consommateur. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification applicable aux droits et permis exigés des vendeurs itinérants, des prêteurs d'argent, des studios de santé, des agences de recouvrement de créances, des agences de voyages et des commerçants (garanties supplémentaires et certificats d'exemption).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 800 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Fonds des registres du ministère de la Justice	-	-
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>144</b>	<b>148</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Fonctionnement	10,1	10,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Autres crédits de transfert	1 793,3	1 793,3
<b>Programme 3 - Justice administrative</b>		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	11 425,0	11 227,6
<b>Programme 4 - Aide aux justiciables</b>		
Actes de civisme	882,4	882,4
Aide juridique	50 255,3	50 255,3
Commission des services juridiques	80 030,6	79 776,1
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	298,2	298,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	422,3	421,7
Indemnisation des victimes d'actes criminels	73 149,1	73 149,1
Total du programme 4	205 037,9	204 782,8
<b>Programme 5 - Organisme de protection relevant du ministre</b>		
Bourse d'étude	1,0	1,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>218 257,2</b>	<b>217 804,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	91 877,9	91 425,4
Organismes à but non lucratif	1 793,3	1 793,3
Personnes	124 586,0	124 586,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>218 257,2</b>	<b>217 804,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	71 736,6	71 736,6
Fonctionnement	18 626,8	18 174,3
Capital	522,8	522,8
Support	127 371,0	127 371,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>218 257,2</b>	<b>217 804,7</b>

## Relations internationales

Programme	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Affaires internationales	115 892,3	3 852,6	5 785,0	<b>117 824,7</b>	129 401,0
Moins :					
Crédits permanents				<b>109,6</b>	109,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>117 715,1</b>	129 291,4

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>50 309,6</b>	50 209,0
Fonctionnement	<b>37 852,5</b>	36 885,7
Transfert	<b>27 730,2</b>	39 895,6
<b>Total</b>	<b>115 892,3</b>	126 990,3
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>4 785,0</b>	5 062,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 000,0</b>	600,0
<b>Total</b>	<b>5 785,0</b>	5 662,0
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif du programme	<b>572</b>	582
<b>Effectif total</b>	<b>572</b>	582

## Programme 1

### Affaires internationales

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Direction, analyse et politiques	12 044,5	-	-	-	12 044,5	13 018,6
2. Représentation du Québec à l'étranger	47 136,2	2 761,0	-	4 235,0	48 610,2	44 028,8
3. Affaires bilatérales et francophonie	29 686,7	-	-	-	29 686,7	42 840,1
4. Protocole, missions, événements et services ministériels	19 024,9	1 091,6	-	1 550,0	19 483,3	21 513,5
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de la Politique internationale du Québec*	8 000,0	-	-	-	8 000,0	8 000,0
	115 892,3	3 852,6		5 785,0	117 824,7	129 401,0
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					109,6	109,6
<b>Crédit à voter</b>					<b>117 715,1</b>	<b>129 291,4</b>

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2009-2010	2008-2009
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	5 367,1	28 150,0	5 733,2	11 059,3	-	50 309,6	50 209,0
Fonctionnement	1 198,6	18 986,2	1 737,1	7 930,6	8 000,0	37 852,5	36 885,7
Transfert	5 478,8	-	22 216,4	35,0	-	27 730,2	39 895,6
	12 044,5	47 136,2	29 686,7	19 024,9	8 000,0	115 892,3	126 990,3
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	3 235,0	-	1 550,0	-	4 785,0	5 062,0
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	1 000,0	600,0
	-	4 235,0	-	1 550,0	-	5 785,0	5 662,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	75	259	98	140	-	572	582

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Affaires internationales</b>		
Contribution du Québec au Sommet de la Francophonie (Québec 2008)	-	12 229,0
Organismes de la Francophonie	11 446,1	10 496,5
Organismes voués à la jeunesse	4 865,6	4 865,6
Programmes de coopération	1 931,6	1 931,6
Québec sans frontières et autres	3 174,5	3 503,6
Soutien à l'implantation d'organisations internationales	4 138,1	4 123,2
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	798,6	939,0
Autres crédits de transfert	1 375,7	1 807,1
Total du programme 1	27 730,2	39 895,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>27 730,2</b>	<b>39 895,6</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	2 000,0	2 000,0
Institutions d'enseignement	885,0	927,0
Organismes à but non lucratif	23 685,1	35 781,6
Personnes	1 160,1	1 187,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>27 730,2</b>	<b>39 895,6</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	925,0	925,0
Fonctionnement	1 075,0	1 075,0
Support	25 730,2	37 895,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>27 730,2</b>	<b>39 895,6</b>



## Ressources naturelles et Faune

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion des ressources naturelles	505 700,2	13 952,6	23 589,7	<b>515 337,3</b>	493 152,2
2. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	70 994,2	4 858,6	7 060,0	<b>73 195,6</b>	72 570,9
	<u>576 694,4</u>	<u>18 811,2</u>	<u>30 649,7</u>	<b>588 532,9</b>	565 723,1
Moins : Crédits permanents				<b>15 114,2</b>	15 104,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>573 418,7</b>	550 618,5

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	177 434,9	177 180,6
Fonctionnement	103 862,6	100 870,8
Affectation à un fonds spécial	270 863,8	250 980,1
Transfert	24 458,1	24 778,1
Créances douteuses et autres	75,0	75,0
<b>Total</b>	<b>576 694,4</b>	553 884,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	30 539,3	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	110,4	110,4
<b>Total</b>	<b>30 649,7</b>	30 649,7
<b>Effectif (en ETC)</b>		
Effectif des programmes	2 831	2 906
Effectif des fonds spéciaux	1 052	1 087
<b>Effectif total</b>	<b>3 883</b>	3 993

## Programme 1

### Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Connaissance et gestion du territoire	8 130,5	528,3	2 177,0	<b>9 779,2</b>	9 755,1
2. Gestion de la ressource forestière	225 322,8	-	-	<b>225 322,8</b>	205 439,1
3. Ressources minérales et Plan Nord	22 369,9	1 015,6	1 575,0	<b>22 929,3</b>	23 161,2
4. Développement et gestion des ressources énergétiques	36 740,8	716,6	585,0	<b>36 609,2</b>	35 800,8
5. Direction du Ministère et services à la gestion	52 275,9	6 949,2	13 368,7	<b>58 695,4</b>	58 405,9
6. Opérations régionales	152 987,6	4 471,2	5 760,0	<b>154 276,4</b>	152 831,6

Suite à la page 155

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	5 748,9	-	12 201,6	5 035,4	30 177,9	80 778,8	133 942,6
Fonctionnement	2 380,6	15 000,0	7 157,3	3 336,9	21 398,0	28 172,8	77 445,6
Affectation à un fonds spécial	-	210 302,8	-	24 400,0	-	36 161,0	270 863,8
Transfert	1,0	20,0	3 011,0	3 968,5	700,0	7 875,0	15 575,5
	8 130,5	225 322,8	22 369,9	36 740,8	52 275,9	152 987,6	497 827,5
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	2 177,0	-	1 575,0	585,0	13 268,3	5 760,0	23 365,3
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	100,4	-	100,4
	2 177,0	-	1 575,0	585,0	13 368,7	5 760,0	23 465,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	89	-	176	68	506	1 278	2 117

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
7. Forestier en chef	7 872,7	271,7	124,0	<b>7 725,0</b>	7 758,5
	505 700,2	13 952,6	23 589,7	<b>515 337,3</b>	493 152,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 2				<b>15 000,0</b>	15 000,0
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 2				<b>20,0</b>	20,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				<b>19,2</b>	9,6
<b>Crédit à voter*</b>				<b>500 298,1</b>	478 122,6

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
Rémunération	133 942,6	4 885,9		<b>138 828,5</b>	138 574,2
Fonctionnement	77 445,6	2 986,8		<b>80 432,4</b>	77 610,3
Affectation à un fonds spécial	270 863,8	-		<b>270 863,8</b>	250 980,1
Transfert	15 575,5	-		<b>15 575,5</b>	16 350,5
	497 827,5	7 872,7		<b>505 700,2</b>	483 515,1
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	23 365,3	124,0		<b>23 489,3</b>	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	100,4	-		<b>100,4</b>	100,4
	23 465,7	124,0		<b>23 589,7</b>	23 589,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	2 117	73		<b>2 190</b>	2 250

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	70 994,2	4 858,6	7 060,0	<b>73 195,6</b>	72 570,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				75,0	75,0
<b>Crédit à voter*</b>				<b>73 120,6</b>	72 495,9

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
(000 \$)				
Rémunération	38 606,4		<b>38 606,4</b>	38 606,4
Fonctionnement	23 430,2		<b>23 430,2</b>	23 260,5
Transfert	8 882,6		<b>8 882,6</b>	8 427,6
Créances douteuses et autres	75,0		<b>75,0</b>	75,0
	70 994,2		<b>70 994,2</b>	70 369,5
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	7 050,0		<b>7 050,0</b>	7 050,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0		<b>10,0</b>	10,0
	7 060,0		<b>7 060,0</b>	7 060,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	641		<b>641</b>	656

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite aux orientations gouvernementales visant à injecter des sommes additionnelles pour l'exploitation de la faune et la préservation des habitats des espèces exploitées.

## Crédit au net

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	491 747,6	469 562,5
Moins : Revenus associés au crédit au net	70,0	90,0
Crédit au net	491 677,6	469 472,5

Ce crédit au net vise les activités de remise en état des habitats fauniques et du tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques.

### - Remise en état des habitats fauniques

Ce crédit au net concerne les activités relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont alors été exécutés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

### - Tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques

Ce crédit au net concerne les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'inscription des participants au tirage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 60 000 \$.

## Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Dépenses du programme (excluant amortissement)	66 135,6	65 510,9
Moins : Revenus associés au crédit au net	26 500,0	26 500,0
Crédit au net	39 635,6	39 010,9

Ce crédit au net concerne les activités d'exploitation de la faune et de préservation des habitats des espèces exploitées. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à 85 % des revenus qui excèdent 26 500 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Fonds d'information foncière	-	-
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds forestier	246 463,8	226 580,1
Fonds relatif à la tempête de verglas	24 400,0	24 400,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>270 863,8</b>	<b>250 980,1</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>1 052</b>	<b>1 087</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	66 276,3	66 170,2
Fonctionnement	93 025,5	81 602,1
Capital	16 422,5	16 422,5
Intérêt	11 957,5	11 957,5
Support	83 182,0	74 827,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>270 863,8</b>	<b>250 980,1</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Aide à la recherche et au développement	1 734,7	1 309,7
Aide à l'exploration minérale	1 736,0	1 736,0
Assistance à l'industrie minérale	330,0	330,0
Enfouissement des fils électriques	2 323,9	2 323,9
Extension du réseau gazier	829,9	829,9
Prêts forestiers	20,0	20,0
Programme Approche intégrée et régionalisée (PAIR)	7 000,0	9 000,0
Autres crédits de transfert	1 601,0	801,0
Total du programme 1	15 575,5	16 350,5
<b>Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique</b>		
Soutien dans les milieux autochtones	8 657,6	8 202,6
Autres crédits de transfert	225,0	225,0
Total du programme 2	8 882,6	8 427,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>24 458,1</b>	<b>24 778,1</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	874,9	874,9
Entreprises et organismes d'État	1 736,0	1 736,0
Institutions d'enseignement	830,0	830,0
Municipalités	10 981,5	10 526,5
Organismes à but non lucratif	10 034,7	10 809,7
Personnes	1,0	1,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>24 458,1</b>	<b>24 778,1</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Intérêt	4 909,8	4 909,8
Support	19 548,3	19 868,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>24 458,1</b>	<b>24 778,1</b>



# Revenu

Programme	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Administration fiscale	1 050 038,0	1 848,5	10 686,7	<b>1 058 876,2</b>	1 064 415,1
Moins :					
Crédits permanents				<b>525 435,5</b>	525 435,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>533 440,7</b>	538 979,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>309 700,4</b>	314 047,1
Fonctionnement	<b>114 822,8</b>	117 260,1
Affectation à un fonds spécial	<b>123 944,8</b>	122 199,4
Transfert	<b>3 423,6</b>	3 823,6
Créances douteuses et autres	<b>498 146,4</b>	498 146,4
<b>Total</b>	<b>1 050 038,0</b>	1 055 476,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>10 670,7</b>	10 771,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>16,0</b>	16,0
<b>Total</b>	<b>10 686,7</b>	10 787,0
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif du programme	<b>5 815</b>	5 936
Effectif du Compte de gestion T.P.S.	<b>1 413</b>	1 440
Effectif des fonds spéciaux	<b>1 358</b>	1 382
<b>Effectif total</b>	<b>8 586</b>	8 758

## Programme 1 Administration fiscale

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
1. Opérations régionales	168 886,3	-	107,0	<b>168 993,3</b>	174 103,3
2. Opérations concentrées	75 296,1	-	3 001,0	<b>78 297,1</b>	79 469,9
3. Technologies de l'information	55 778,4	-	8,0	<b>55 786,4</b>	56 526,7
4. Administration et support	123 376,6	1 848,5	7 529,7	<b>129 057,8</b>	129 367,3
5. Perception	537 833,0	-	-	<b>537 833,0</b>	538 454,5
6. Pensions alimentaires	39 974,9	-	-	<b>39 974,9</b>	40 599,2

Suite à la page 163

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement. Il vise également à gérer et à remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement. Ce programme a aussi pour but l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	148 573,0	43 359,0	29 134,8	46 930,2	-	-	267 997,0
Fonctionnement	17 013,3	31 937,1	26 643,6	32 039,5	-	-	107 633,5
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	44 283,3	39 686,6	39 974,9	123 944,8
Transfert	3 300,0	-	-	123,6	-	-	3 423,6
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	498 146,4	-	498 146,4
	168 886,3	75 296,1	55 778,4	123 376,6	537 833,0	39 974,9	1 001 145,3
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	92,0	3 001,0	8,0	7 529,7	-	-	10 630,7
Prêts, placements, avances et autres	15,0	-	-	-	-	-	15,0
	107,0	3 001,0	8,0	7 529,7	-	-	10 645,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	3 232	900	496	679	-	-	5 307

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
7. Recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	41 549,0	-		-	41 549,0	37 110,8
8. Administration provisoire des biens non réclamés*	-	-		10,0	10,0	1 170,3
9. Direction du registre des entreprises	7 343,7	-		31,0	7 374,7	7 613,1
	<u>1 050 038,0</u>	<u>1 848,5</u>		<u>10 686,7</u>	<u>1 058 876,2</u>	<u>1 064 415,1</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur le ministère du Revenu, (L.R.Q., c. M-31)						
Élément 1					9 542,6	9 542,6
Élément 2					17 736,9	17 736,9
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 5					498 146,4	498 146,4
<b>Crédit à voter</b>					<u>533 440,7</u>	<u>538 979,6</u>

\* La Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par Revenu Québec en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2009-2010, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 7 500 000 \$.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	Éléments			2009-2010	2008-2009
		7	8	9		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	267 997,0	35 054,5	-	6 648,9	309 700,4	314 047,1
Fonctionnement	107 633,5	6 494,5	-	694,8	114 822,8	117 260,1
Affectation à un fonds spécial	123 944,8	-	-	-	123 944,8	122 199,4
Transfert	3 423,6	-	-	-	3 423,6	3 823,6
Créances douteuses et autres	498 146,4	-	-	-	498 146,4	498 146,4
	<u>1 001 145,3</u>	<u>41 549,0</u>	<u>-</u>	<u>7 343,7</u>	<u>1 050 038,0</u>	<u>1 055 476,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	10 630,7	-	10,0	30,0	10 670,7	10 771,0
Prêts, placements, avances et autres	15,0	-	-	1,0	16,0	16,0
	<u>10 645,7</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>31,0</u>	<u>10 686,7</u>	<u>10 787,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>5 307</b>	<b>334</b>	<b>78</b>	<b>96</b>	<b>5 815</b>	<b>5 936</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration fiscale</b>		
Fonds de perception	39 686,6	40 308,1
Fonds des pensions alimentaires	39 974,9	40 599,2
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	44 283,3	41 292,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>123 944,8</b>	122 199,4
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>1 358</b>	1 382

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	64 694,7	65 784,5
Fonctionnement	13 231,0	13 387,0
Capital	40 677,2	37 686,0
Intérêt	5 341,9	5 341,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>123 944,8</b>	122 199,4

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration fiscale</b>		
Subventions relatives aux modifications du crédit de maintien à domicile des personnes âgées	3 300,0	3 700,0
Autres crédits de transfert	123,6	123,6
Total du programme 1	<u>3 423,6</u>	<u>3 823,6</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<u>3 423,6</u>	<u>3 823,6</u>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	123,6	123,6
Personnes	<u>3 300,0</u>	<u>3 700,0</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<u>3 423,6</u>	<u>3 823,6</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Support	<u>3 423,6</u>	<u>3 823,6</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<u>3 423,6</u>	<u>3 823,6</u>



## Santé et Services sociaux

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :	Plus :	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
<b>(000 \$)</b>					
1. Fonctions nationales	470 740,4	1 236,6	1 200,0	<b>470 703,8</b>	445 068,3
2. Fonctions régionales	19 165 394,2	-	-	<b>19 165 394,2</b>	18 399 809,8
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 081,8	116,3	100,0	<b>13 065,5</b>	12 664,2
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	7 223 190,7	-	-	<b>7 223 190,7</b>	6 634 393,7
	<u>26 872 407,1</u>	<u>1 352,9</u>	<u>1 300,0</u>	<b><u>26 872 354,2</u></b>	<u>25 491 936,0</u>
Moins :					
Crédits permanents				<b>5 160 194,4</b>	4 556 241,6
Fonds des services de santé				<b>5 597 000,0</b>	5 594 000,0
<b>Crédits à voter</b>				<b><u>16 115 159,8</u></b>	<u>15 341 694,4</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>64 118,1</b>	63 000,8
Fonctionnement	<b>84 522,6</b>	82 046,2
Transfert	<b>26 723 766,4</b>	25 256 409,2
<b>Total</b>	<b><u>26 872 407,1</u></b>	<u>25 401 456,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 300,0</b>	800,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>-</b>	90 857,6
<b>Total</b>	<b><u>1 300,0</u></b>	<u>91 657,6</u>
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>892</b>	915
<b>Effectif total</b>	<b><u>892</u></b>	<u>915</u>

## Programme 1

### Fonctions nationales

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Direction et gestion ministérielle	99 938,2	1 236,6	1 200,0	<b>99 901,6</b>	96 795,7
2. Organismes-conseils	10 328,0	-	-	<b>10 328,0</b>	10 110,2
3. Activités nationales	360 474,2	-	-	<b>360 474,2</b>	338 162,4
	<u>470 740,4</u>	<u>1 236,6</u>	<u>1 200,0</u>	<b>470 703,8</b>	<u>445 068,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	9,6
Loi sur la santé publique, (L.R.Q., c. S-2.2)					
Élément 3				<b>418,5</b>	418,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>470 266,1</b>	444 640,2

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
(000 \$)					
Rémunération	49 811,8	5 213,0	-	<b>55 024,8</b>	54 178,5
Fonctionnement	50 126,4	4 985,0	5 738,9	<b>60 850,3</b>	58 776,0
Transfert	-	130,0	354 735,3	<b>354 865,3</b>	332 475,3
	<u>99 938,2</u>	<u>10 328,0</u>	<u>360 474,2</u>	<b>470 740,4</b>	<u>445 429,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 200,0	-	-	<b>1 200,0</b>	700,0
	<u>1 200,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>1 200,0</b>	<u>700,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>695</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>756</b>	<b>778</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Agences de la santé et des services sociaux	101 605,4	-	-	-	101 605,4	96 721,8
2. Établissements de santé et de services sociaux*	15 575 961,2	-	-	-	15 575 961,2	15 038 848,0
3. Organismes communautaires et autres organismes	425 430,5	-	-	-	425 430,5	394 879,5
4. Activités connexes	2 302 894,6	-	-	-	2 302 894,6	2 161 725,5
5. Service de la dette	759 502,5	-	-	-	759 502,5	707 635,0
	<u>19 165 394,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>19 165 394,2</u>	<u>18 399 809,8</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)						
Élément 4					626 544,0	612 311,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)						
Élément 4					108 522,0	106 108,8
Fonds des services de santé						
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)						
Élément 2					2 798 500,0	2 797 000,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>15 631 828,2</b>	<b>14 884 390,0</b>

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

\* Le budget d'investissements 2008-2009 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour l'inscription d'ajustements aux sommes imputées au Fonds des services de santé à la suite de la réforme comptable et pour les crédits requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2009-2010	2008-2009
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Fonctionnement	-	-	-	20 624,3	-	20 624,3	20 339,5
Transfert	101 605,4	15 575 961,2	425 430,5	2 282 270,3	759 502,5	19 144 769,9	18 288 612,7
	<u>101 605,4</u>	<u>15 575 961,2</u>	<u>425 430,5</u>	<u>2 302 894,6</u>	<u>759 502,5</u>	<u>19 165 394,2</u>	<u>18 308 952,2</u>

### Budget d'investissements

Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	90 857,6
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>90 857,6</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 5 peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert » de cet élément.

### Programme 3

#### Office des personnes handicapées du Québec

Élément	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
				(000 \$)	
1. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	13 081,8	116,3	100,0	<b>13 065,5</b>	12 664,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>13 065,5</b>	12 664,2

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2009-2010	2008-2009
		(000 \$)		
Rémunération	9 093,3		<b>9 093,3</b>	8 822,3
Fonctionnement	3 048,0		<b>3 048,0</b>	2 930,7
Transfert	940,5		<b>940,5</b>	927,5
	<u>13 081,8</u>		<u><b>13 081,8</b></u>	<u>12 680,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	<u>100,0</u>		<u><b>100,0</b></u>	<u>100,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	136		<b>136</b>	137

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Services médicaux	4 427 492,2	-	-	<b>4 427 492,2</b>	4 039 592,2
2. Services optométriques	42 448,0	-	-	<b>42 448,0</b>	40 434,0
3. Services dentaires	128 737,3	-	-	<b>128 737,3</b>	112 141,4
4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 375 851,7	-	-	<b>2 375 851,7</b>	2 207 996,3
5. Autres services	158 078,9	-	-	<b>158 078,9</b>	159 771,3

Suite à la page 172

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Transfert	4 427 492,2	42 448,0	128 737,3	2 375 851,7	158 078,9	7 132 608,1
	4 427 492,2	42 448,0	128 737,3	2 375 851,7	158 078,9	7 132 608,1

## Programme 4 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
6. Administration	90 582,6	-	-	<b>90 582,6</b>	74 458,5
	<u>7 223 190,7</u>	-	-	<b>7 223 190,7</b>	<u>6 634 393,7</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				<b>1 867 978,4</b>	1 485 332,5
Élément 2				<b>18 282,3</b>	15 055,8
Élément 3				<b>55 447,1</b>	41 756,4
Élément 4				<b>2 375 851,7</b>	2 207 996,3
Élément 5				<b>68 084,5</b>	59 491,6
Élément 6				<b>39 046,7</b>	27 761,1
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				<b>2 559 513,8</b>	2 554 259,7
Élément 2				<b>24 165,7</b>	25 378,2
Élément 3				<b>73 290,2</b>	70 385,0
Élément 5				<b>89 994,4</b>	100 279,7
Élément 6				<b>51 535,9</b>	46 697,4
<b>Crédit à voter</b>				<b>-</b>	<b>-</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	7 132 608,1	90 582,6		<b>7 223 190,7</b>	6 634 393,7
	<u>7 132 608,1</u>	<u>90 582,6</u>		<b>7 223 190,7</b>	<u>6 634 393,7</u>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Fonctions nationales</b>		
Programme d'intervention - hépatite C	4 834,7	4 834,7
Services hospitaliers hors-Québec	150 325,7	128 491,3
Autres crédits de transfert	199 704,9	199 149,3
Total du programme 1	<b>354 865,3</b>	332 475,3
<b>Programme 2 - Fonctions régionales</b>		
Achat de vaccins et de produits biologiques	110 165,1	72 521,3
Agences de la santé et des services sociaux	101 605,4	96 721,8
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	93 551,9	89 296,9
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	735 066,0	718 419,8
Établissements privés	456 985,1	437 011,3
Établissements publics	14 978 021,1	14 368 472,4
Loyer CHQ - établissements du réseau	140 955,0	142 506,7
Organismes communautaires	413 486,9	386 720,7
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	60 036,5	60 036,5
Rémunération des internes et résidents	172 107,9	150 832,1
Ressources de type familial	233 257,8	229 396,6
Santé publique	76 893,6	74 083,0
Service de la dette	759 502,5	707 635,0
Système du sang	328 644,1	305 489,5
Transporteurs ambulanciers	265 397,2	235 601,3
Autres crédits de transfert	219 093,8	213 867,8
Total du programme 2	<b>19 144 769,9</b>	18 288 612,7
<b>Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec</b>		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	940,5	927,5
<b>Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec</b>		
Aides techniques	143 130,9	146 223,3
Bourses d'études et de recherche	14 948,0	13 548,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	90 582,6	74 458,5
Services dentaires	128 737,3	112 141,4
Services médicaux	4 427 492,2	4 039 592,2
Services optométriques	42 448,0	40 434,0
Services pharmaceutiques et médicaments	2 375 851,7	2 207 996,3
Total du programme 4	<b>7 223 190,7</b>	6 634 393,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 723 766,4</b>	25 256 409,2

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par bénéficiaires**

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	165 037,3	146 508,7
Entreprises et organismes d'État	349 770,8	325 351,2
Établissements de santé et de services sociaux	18 258 562,6	17 468 664,9
Organismes à but non lucratif	462 562,3	431 781,2
Personnes	7 487 833,4	6 884 103,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 723 766,4</b>	<b>25 256 409,2</b>

**Ventilation par catégories de dépenses**

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	18 263 528,6	17 434 129,7
Fonctionnement	4 511 316,9	4 119 022,4
Capital	457 421,1	405 968,0
Intérêt	317 893,8	319 067,3
Support	3 173 606,0	2 978 221,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 723 766,4</b>	<b>25 256 409,2</b>

# Sécurité publique

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Sécurité, prévention et gestion interne	517 434,2	4 551,1	15 633,6	<b>528 516,7</b>	496 709,8
2. Sûreté du Québec	534 390,8	13 600,0	41 098,0	<b>561 888,8</b>	549 733,7
3. Organismes relevant du ministre	29 958,0	160,0	3 080,3	<b>32 878,3</b>	32 978,6
	1 081 783,0	18 311,1	59 811,9	<b>1 123 283,8</b>	1 079 422,1
Moins : Crédits permanents				<b>4 448,2</b>	4 448,2
<b>Crédits à voter</b>				<b>1 118 835,6</b>	1 074 973,9

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>500 794,4</b>	490 900,9
Fonctionnement	<b>288 567,0</b>	276 441,4
Affectation à un fonds spécial	<b>222 813,7</b>	214 406,9
Transfert	<b>69 576,9</b>	58 622,0
Créances douteuses et autres	<b>31,0</b>	31,0
<b>Total</b>	<b>1 081 783,0</b>	1 040 402,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>59 745,5</b>	56 501,8
Prêts, placements, avances et autres	<b>66,4</b>	66,4
<b>Total</b>	<b>59 811,9</b>	56 568,2
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>7 043</b>	7 146
Effectif du fonds spécial	<b>4 513</b>	4 506
<b>Effectif total</b>	<b>11 556</b>	11 652

## Programme 1

### Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Direction et services supports à la gestion	21 738,3	-	10,0	<b>21 748,3</b>	21 865,9
2. Services correctionnels	251 433,0	-	10,0	<b>251 443,0</b>	239 495,0
3. Expertises judiciaires	6 151,9	-	-	<b>6 151,9</b>	6 214,8
4. Affaires policières et sécurité-protection	92 327,0	-	10,0	<b>92 337,0</b>	73 213,1
5. Sécurité civile et sécurité incendie	27 520,1	-	4,5	<b>27 524,6</b>	28 195,9

Suite à la page 177

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	18 651,4	187 613,2	4 837,3	20 626,1	11 165,6	242 893,6
Fonctionnement	2 860,5	63 604,7	1 314,6	14 051,1	4 868,9	86 699,8
Transfert	226,4	215,1	-	57 649,8	11 485,6	69 576,9
	<u>21 738,3</u>	<u>251 433,0</u>	<u>6 151,9</u>	<u>92 327,0</u>	<u>27 520,1</u>	<u>399 170,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>4,5</u>	<u>34,5</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	297	3 162	130	304	159	4 052

## Programme 1 (suite)

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
6. Éléments de gestion centrale	118 263,9	4 551,1	15 599,1	129 311,9	127 725,1
	517 434,2	4 551,1	15 633,6	528 516,7	496 709,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur la sécurité civile, (L.R.Q., c. S-2.3)					
Élément 5				4 404,2	4 404,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>524 102,9</b>	<b>492 296,0</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
Rémunération	242 893,6	29 384,9		272 278,5	261 360,4
Fonctionnement	86 699,8	88 879,0		175 578,8	163 851,9
Transfert	69 576,9	-		69 576,9	58 622,0
	399 170,3	118 263,9		517 434,2	483 834,3
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	15 599,1		15 599,1	17 392,1
Prêts, placements, avances et autres	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	15 599,1		15 633,6	17 426,6
<b>Effectif total (en ETC)</b>	4 052	-		4 052	4 100

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	330 527,3	-	15,0	<b>330 542,3</b>	324 609,3
2. Gestion interne et soutien	203 863,5	13 600,0	41 083,0	<b>231 346,5</b>	225 124,4
	<u>534 390,8</u>	<u>13 600,0</u>	<u>41 098,0</u>	<b>561 888,8</b>	<u>549 733,7</u>
<b>Crédit à voter*</b>				<b>561 888,8</b>	549 733,7

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2009-2010	2008-2009
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	169 036,3	39 380,6	<b>208 416,9</b>	209 357,2
Fonctionnement	10 364,5	92 795,7	<b>103 160,2</b>	102 745,5
Affectation à un fonds spécial	151 126,5	71 687,2	<b>222 813,7</b>	214 406,9
	<u>330 527,3</u>	<u>203 863,5</u>	<b>534 390,8</b>	<u>526 509,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	41 083,0	<b>41 083,0</b>	36 046,3
Prêts, placements, avances et autres	15,0	-	<b>15,0</b>	15,0
	<u>15,0</u>	<u>41 083,0</u>	<b>41 098,0</b>	<u>36 061,3</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	1 822	826	<b>2 648</b>	2 695

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	12 558,5	160,0	2 943,0	<b>15 341,5</b>	15 327,1
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 191,9	-	32,1	<b>5 224,0</b>	5 282,8
3. Bureau du coroner	7 587,7	-	81,4	<b>7 669,1</b>	7 702,5
4. Commissaire à la déontologie policière	2 872,7	-	13,0	<b>2 885,7</b>	2 905,2
5. Comité de déontologie policière	1 747,2	-	10,8	<b>1 758,0</b>	1 761,0
	<u>29 958,0</u>	<u>160,0</u>	<u>3 080,3</u>	<b>32 878,3</b>	<u>32 978,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1					
				<b>3,4</b>	3,4
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1					
				<b>31,0</b>	31,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>32 843,9</b>	<u>32 944,2</u>

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2009-2010	2008-2009
			3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	9 619,3	3 127,2	3 690,8	2 396,1	1 265,6	<b>20 099,0</b>	20 183,3
Fonctionnement	2 908,2	2 064,7	3 896,9	476,6	481,6	<b>9 828,0</b>	9 844,0
Créances douteuses et autres	31,0	-	-	-	-	<b>31,0</b>	31,0
	<u>12 558,5</u>	<u>5 191,9</u>	<u>7 587,7</u>	<u>2 872,7</u>	<u>1 747,2</u>	<b>29 958,0</b>	<u>30 058,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	2 935,3	30,9	78,4	12,0	6,8	<b>3 063,4</b>	3 063,4
Prêts, placements, avances et autres	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	<b>16,9</b>	16,9
	<u>2 943,0</u>	<u>32,1</u>	<u>81,4</u>	<u>13,0</u>	<u>10,8</u>	<b>3 080,3</b>	<u>3 080,3</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>186</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>343</b>	<b>351</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédit au net**

	<b>2009-2010</b>	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>520 790,8</b>	513 672,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>100,0</b>	100,0
Crédit au net	<b>520 690,8</b>	513 572,4

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de vérification relatives aux habilitations sécuritaires effectuées par la Sûreté du Québec pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 100 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Fonds des services de police	222 813,7	214 406,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>222 813,7</b>	<b>214 406,9</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>4 513</b>	<b>4 506</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	174 759,7	169 768,7
Fonctionnement	41 583,4	37 995,2
Capital	6 185,1	6 356,8
Intérêt	285,5	286,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>222 813,7</b>	<b>214 406,9</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne</b>		
Cadre d'analyse de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels	6 900,0	6 000,0
Formation des policiers et des pompiers	7 700,6	7 505,4
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Prévention de la criminalité, sécurité et aide aux victimes	24 485,5	15 934,6
Schémas de couverture de risques d'incendie	880,0	2 200,0
Sécurité civile	2 444,2	2 444,2
Services policiers en milieu autochtone	24 601,5	22 432,3
Autres crédits de transfert	1 515,1	1 055,5
Total du programme 1	<u>69 576,9</u>	<u>58 622,0</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>69 576,9</b>	<b>58 622,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 700,6	7 505,4
Municipalités	58 277,9	47 291,9
Organismes à but non lucratif	2 154,2	2 380,5
Personnes	1 444,2	1 444,2
<b>Total du portefeuille</b>	<u>69 576,9</u>	<u>58 622,0</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Fonctionnement	7 700,6	7 505,4
Support	61 876,3	51 116,6
<b>Total du portefeuille</b>	<u>69 576,9</u>	<u>58 622,0</u>

## Services gouvernementaux

Programme	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Services gouvernementaux	171 289,0	500,0	22 125,0	<b>192 914,0</b>	179 817,4
Moins :					
Crédits permanents				<b>9,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>192 904,4</b>	179 817,4

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	7 557,3	7 409,1
Fonctionnement	157 419,7	144 471,3
Transfert	6 312,0	6 312,0
<b>Total</b>	<b>171 289,0</b>	158 192,4
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	22 100,0	22 100,0
Prêts, placements, avances et autres	25,0	25,0
<b>Total</b>	<b>22 125,0</b>	22 125,0
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif du programme	98	102
Effectif du fonds spécial	151	156
<b>Effectif total</b>	<b>249</b>	258

## Programme 1

### Services gouvernementaux

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Direction et services au portefeuille ministériel	135 023,4	500,0		1 525,0	136 048,4	123 601,8
2. Gouvernement en ligne	8 265,6	-		-	8 265,6	7 615,6
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	26 000,0	-		20 600,0	46 600,0	46 600,0
4. Développement des compétences	2 000,0	-		-	2 000,0	2 000,0
	171 289,0	500,0		22 125,0	192 914,0	179 817,4
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					9,6	-
<b>Crédit à voter</b>					<b>192 904,4</b>	<b>179 817,4</b>

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	2 683,3	4 874,0	-	-	7 557,3	7 409,1
Fonctionnement	132 028,1	3 391,6	20 000,0	2 000,0	157 419,7	144 471,3
Transfert	312,0	-	6 000,0	-	6 312,0	6 312,0
	135 023,4	8 265,6	26 000,0	2 000,0	171 289,0	158 192,4
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	1 500,0	-	20 600,0	-	22 100,0	22 100,0
Prêts, placements, avances et autres	25,0	-	-	-	25,0	25,0
	1 525,0	-	20 600,0	-	22 125,0	22 125,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	34	64	-	-	98	102

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 4 de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Services gouvernementaux</b>		
Fonds du service aérien gouvernemental	-	-
<b>Total du portefeuille</b>	-	-
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>151</b>	<b>156</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Services gouvernementaux</b>		
Appui au passage à la société de l'information	6 000,0	6 000,0
Autres crédits de transfert	312,0	312,0
Total du programme 1	6 312,0	6 312,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 312,0</b>	<b>6 312,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	1 200,0	1 200,0
Organismes à but non lucratif	5 112,0	5 112,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 312,0</b>	<b>6 312,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Support	6 312,0	6 312,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 312,0</b>	<b>6 312,0</b>

# Tourisme

Programme	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Promotion et développement du tourisme	138 866,1	-	-	<b>138 866,1</b>	140 666,1
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>138 856,5</b>	140 666,1

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Affectation à un fonds spécial	<b>54 586,7</b>	54 886,7
Transfert	<b>84 279,4</b>	85 779,4
<b>Total</b>	<b>138 866,1</b>	140 666,1

  

Effectif	<b>(en ETC)</b>	
	2009-2010	2008-2009
Effectif du fonds spécial	<b>310</b>	318
<b>Effectif total</b>	<b>310</b>	318

## Programme 1

### Promotion et développement du tourisme

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2009-2010	Crédits 2008-2009
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Tourisme Québec	54 586,7	-	-	-	<b>54 586,7</b>	54 886,7
2. Société du Centre des congrès de Québec	15 440,0	-	-	-	<b>15 440,0</b>	15 940,0
3. Société du Palais des congrès de Montréal	39 099,4	-	-	-	<b>39 099,4</b>	39 599,4
4. Régie des installations olympiques	29 740,0	-	-	-	<b>29 740,0</b>	30 240,0
	<u>138 866,1</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>138 866,1</b>	<u>140 666,1</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					<b>9,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>					<b>138 856,5</b>	<u>140 666,1</u>

Ce programme vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre touristique québécoise, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique dans le but d'accroître les recettes touristiques du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2009-2010	2008-2009
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	54 586,7	-	-	-	<b>54 586,7</b>	54 886,7
Transfert	-	15 440,0	39 099,4	29 740,0	<b>84 279,4</b>	85 779,4
	<u>54 586,7</u>	<u>15 440,0</u>	<u>39 099,4</u>	<u>29 740,0</u>	<b>138 866,1</b>	<u>140 666,1</u>

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Fonds de partenariat touristique	54 586,7	54 886,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 586,7</b>	<b>54 886,7</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>310</b>	<b>318</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	15 793,3	15 793,3
Fonctionnement	13 109,1	13 409,1
Support	25 684,3	25 684,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 586,7</b>	<b>54 886,7</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Régie des installations olympiques	29 740,0	30 240,0
Société du Centre des congrès de Québec	15 440,0	15 940,0
Société du Palais des congrès de Montréal	39 099,4	39 599,4
Total du programme 1	84 279,4	85 779,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>84 279,4</b>	<b>85 779,4</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	84 279,4	85 779,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>84 279,4</b>	<b>85 779,4</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	26 256,5	24 530,0
Fonctionnement	28 892,4	32 053,0
Capital	12 017,9	11 448,5
Intérêt	17 112,6	17 747,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>84 279,4</b>	<b>85 779,4</b>

# Transports

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Infrastructures de transport	2 087 491,9	96 005,1	47 587,9	<b>2 039 074,7</b>	1 671 592,8
2. Systèmes de transport	573 039,9	2 142,5	8 015,2	<b>578 912,6</b>	508 467,1
3. Administration et services corporatifs	110 332,8	27 152,2	6 767,4	<b>89 948,0</b>	92 484,8
	<u>2 770 864,6</u>	<u>125 299,8</u>	<u>62 370,5</u>	<b>2 707 935,3</b>	<u>2 272 544,7</u>
Moins : Crédits permanents				<b>154,2</b>	144,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>2 707 781,1</b>	<u>2 272 400,1</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>182 857,2</b>	182 800,2
Fonctionnement	<b>579 270,3</b>	523 889,4
Affectation à un fonds spécial	<b>1 347 709,6</b>	1 085 219,1
Transfert	<b>660 892,5</b>	552 825,4
Créances douteuses et autres	<b>135,0</b>	135,0
<b>Total</b>	<b>2 770 864,6</b>	<u>2 344 869,1</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>62 170,5</b>	49 390,8
Prêts, placements, avances et autres	<b>200,0</b>	200,0
<b>Total</b>	<b>62 370,5</b>	<u>49 590,8</u>
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>3 136</b>	3 311
Effectif des fonds spéciaux	<b>2 458</b>	2 490
<b>Effectif total</b>	<b>5 594</b>	<u>5 801</u>

## Programme 1

### Infrastructures de transport

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Construction des infrastructures de transport	1 442 329,4	96 005,1	27 450,0	<b>1 373 774,3</b>	1 095 904,6
2. Entretien des infrastructures de transport	525 955,8	-	20 137,9	<b>546 093,7</b>	497 145,9
3. Aide financière au réseau routier local	119 206,7	-	-	<b>119 206,7</b>	78 542,3
	<u>2 087 491,9</u>	<u>96 005,1</u>	<u>47 587,9</u>	<b><u>2 039 074,7</u></b>	<u>1 671 592,8</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 039 074,7</b>	1 671 592,8

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	-	104 795,4	-	<b>104 795,4</b>	105 863,1
Fonctionnement	97 875,1	414 157,7	-	<b>512 032,8</b>	463 741,6
Affectation à un fonds spécial	1 344 454,3	3 255,3	-	<b>1 347 709,6</b>	1 085 219,1
Transfert	-	3 747,4	119 206,7	<b>122 954,1</b>	83 321,1
	<u>1 442 329,4</u>	<u>525 955,8</u>	<u>119 206,7</u>	<b><u>2 087 491,9</u></b>	<u>1 738 144,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	27 450,0	19 937,9	-	<b>47 387,9</b>	33 743,0
Prêts, placements, avances et autres	-	200,0	-	<b>200,0</b>	200,0
	<u>27 450,0</u>	<u>20 137,9</u>	-	<b><u>47 587,9</u></b>	<u>33 943,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	2 177	-	<b>2 177</b>	2 277

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits affectés à un fonds spécial de l'élément 1 peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Affectation à un fonds spécial » de cet élément.

## Programme 2

### Systemes de transport

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Transport terrestre	464 421,3	-	4 888,0	<b>469 309,3</b>	407 743,0
2. Transport maritime	84 823,2	-	3,1	<b>84 826,3</b>	76 009,5
3. Transport aérien	10 092,7	-	-	<b>10 092,7</b>	10 525,0
4. Commission des transports du Québec	13 702,7	2 142,5	3 124,1	<b>14 684,3</b>	14 189,6
	<u>573 039,9</u>	<u>2 142,5</u>	<u>8 015,2</u>	<b>578 912,6</b>	<u>508 467,1</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>578 912,6</b>	508 467,1

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2009-2010	2008-2009
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	6 197,2	860,3	655,9	8 536,8	<b>16 250,2</b>	16 139,3
Fonctionnement	4 642,0	10 145,6	797,8	5 165,9	<b>20 751,3</b>	19 349,3
Transfert	453 582,1	73 817,3	8 639,0	-	<b>536 038,4</b>	467 704,3
	<u>464 421,3</u>	<u>84 823,2</u>	<u>10 092,7</u>	<u>13 702,7</u>	<b>573 039,9</b>	<u>503 192,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	4 888,0	3,1	-	3 124,1	<b>8 015,2</b>	7 416,7
	<u>4 888,0</u>	<u>3,1</u>	<u>-</u>	<u>3 124,1</u>	<b>8 015,2</b>	<u>7 416,7</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>104</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>157</b>	<b>289</b>	<b>301</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 1 peut être reporté en 2010-2011 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert » de cet élément.

### Programme 3 Administration et services corporatifs

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
(000 \$)					
1. Direction	7 398,9	-	33,8	<b>7 432,7</b>	7 022,1
2. Services administratifs	85 743,9	27 152,2	6 651,2	<b>65 242,9</b>	68 853,7
3. Planification, recherche et développement	17 190,0	-	82,4	<b>17 272,4</b>	16 609,0
	<u>110 332,8</u>	<u>27 152,2</u>	<u>6 767,4</u>	<b>89 948,0</b>	<u>92 484,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				<b>135,0</b>	135,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>89 793,8</b>	<u>92 340,2</u>

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2009-2010	2008-2009
			3		
(000 \$)					
Rémunération	6 123,0	43 896,2	11 792,4	<b>61 811,6</b>	60 797,8
Fonctionnement	875,9	41 712,7	3 897,6	<b>46 486,2</b>	40 798,5
Transfert	400,0	-	1 500,0	<b>1 900,0</b>	1 800,0
Créances douteuses et autres	-	135,0	-	<b>135,0</b>	135,0
	<u>7 398,9</u>	<u>85 743,9</u>	<u>17 190,0</u>	<b>110 332,8</b>	<u>103 531,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	<u>33,8</u>	<u>6 651,2</u>	<u>82,4</u>	<b>6 767,4</b>	8 231,1
	<u>33,8</u>	<u>6 651,2</u>	<u>82,4</u>	<b>6 767,4</b>	8 231,1
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>42</b>	<b>434</b>	<b>194</b>	<b>670</b>	<b>733</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2010-2011, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2009-2010, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures de transport</b>		
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	1 344 454,3	1 083 384,6
Fonds de gestion de l'équipement roulant	280,0	718,0
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	2 975,3	1 116,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 347 709,6</b>	<b>1 085 219,1</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>2 458</b>	<b>2 490</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	70 512,1	70 266,5
Fonctionnement	115 007,4	50 766,8
Capital	732 268,7	567 671,5
Intérêt	429 921,4	396 514,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 347 709,6</b>	<b>1 085 219,1</b>

## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures de transport</b>		
Aide financière au réseau routier local	119 206,7	78 542,3
Entretien du réseau routier	3 747,4	4 778,8
Total du programme 1	<b>122 954,1</b>	83 321,1
<b>Programme 2 - Systèmes de transport</b>		
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	7 000,0	10 130,0
Société des traversiers du Québec	56 807,9	50 088,9
Transport aérien	8 639,0	8 631,7
Transport en commun : Agence métropolitaine de transport	90 246,0	88 679,0
Transport en commun : fonctionnement des organismes municipaux et intermunicipaux	25 812,5	24 078,6
Transport en commun : immobilisations et service de la dette	213 901,3	170 683,7
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	85 747,0	70 200,0
Transport ferroviaire	5 300,0	5 800,0
Transport maritime	17 009,4	15 072,1
Transport terrestre	25 575,3	24 340,3
Total du programme 2	<b>536 038,4</b>	467 704,3
<b>Programme 3 - Administration et services corporatifs</b>		
Aide à la recherche et au développement liée aux transports	1 500,0	1 500,0
Autres crédits de transfert	400,0	300,0
Total du programme 3	<b>1 900,0</b>	1 800,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>660 892,5</b>	552 825,4

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises	27 967,0	26 110,3
Entreprises et organismes d'État	147 053,9	138 767,9
Institutions d'enseignement	825,0	825,0
Municipalités	462 445,4	362 273,4
Organismes à but non lucratif	7 597,0	7 205,3
Personnes	15 004,2	17 643,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>660 892,5</b>	552 825,4

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>21 905,1</b>	20 281,7
Fonctionnement	<b>27 307,6</b>	22 864,9
Capital	<b>265 761,7</b>	227 930,5
Intérêt	<b>101 777,6</b>	96 604,1
Support	<b>244 140,5</b>	185 144,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>660 892,5</b>	552 825,4



# Travail

Programme	Budget de dépenses 2009-2010	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2009-2010	2008-2009
<b>(000 \$)</b>					
1. Travail	32 090,9	848,3	2 009,1	<b>33 251,7</b>	33 747,5
Moins :					
Crédits permanents				<b>2 934,5</b>	3 010,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>30 317,2</b>	30 736,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2009-2010	2008-2009
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>15 659,3</b>	15 659,3
Fonctionnement	<b>8 942,2</b>	9 275,9
Transfert	<b>7 488,2</b>	7 650,3
Créances douteuses et autres	<b>1,2</b>	1,2
<b>Total</b>	<b>32 090,9</b>	32 586,7
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>2 008,1</b>	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	<b>1,0</b>	1,0
<b>Total</b>	<b>2 009,1</b>	2 009,1
<hr/>		
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif du programme	<b>221</b>	229
<b>Effectif total</b>	<b>221</b>	229



## Crédits de transfert

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Travail</b>		
Commission des relations du travail	7 113,2	7 345,3
Autres crédits de transfert	375,0	305,0
Total du programme 1	7 488,2	7 650,3
<b>Total du portefeuille</b>	7 488,2	7 650,3

## Ventilation par bénéficiaires

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 113,2	7 345,3
Organismes à but non lucratif	375,0	305,0
<b>Total du portefeuille</b>	7 488,2	7 650,3

## Ventilation par catégories de dépenses

	2009-2010	2008-2009
	(000 \$)	
Rémunération	5 223,3	5 223,3
Fonctionnement	1 889,9	2 122,0
Support	375,0	305,0
<b>Total du portefeuille</b>	7 488,2	7 650,3

